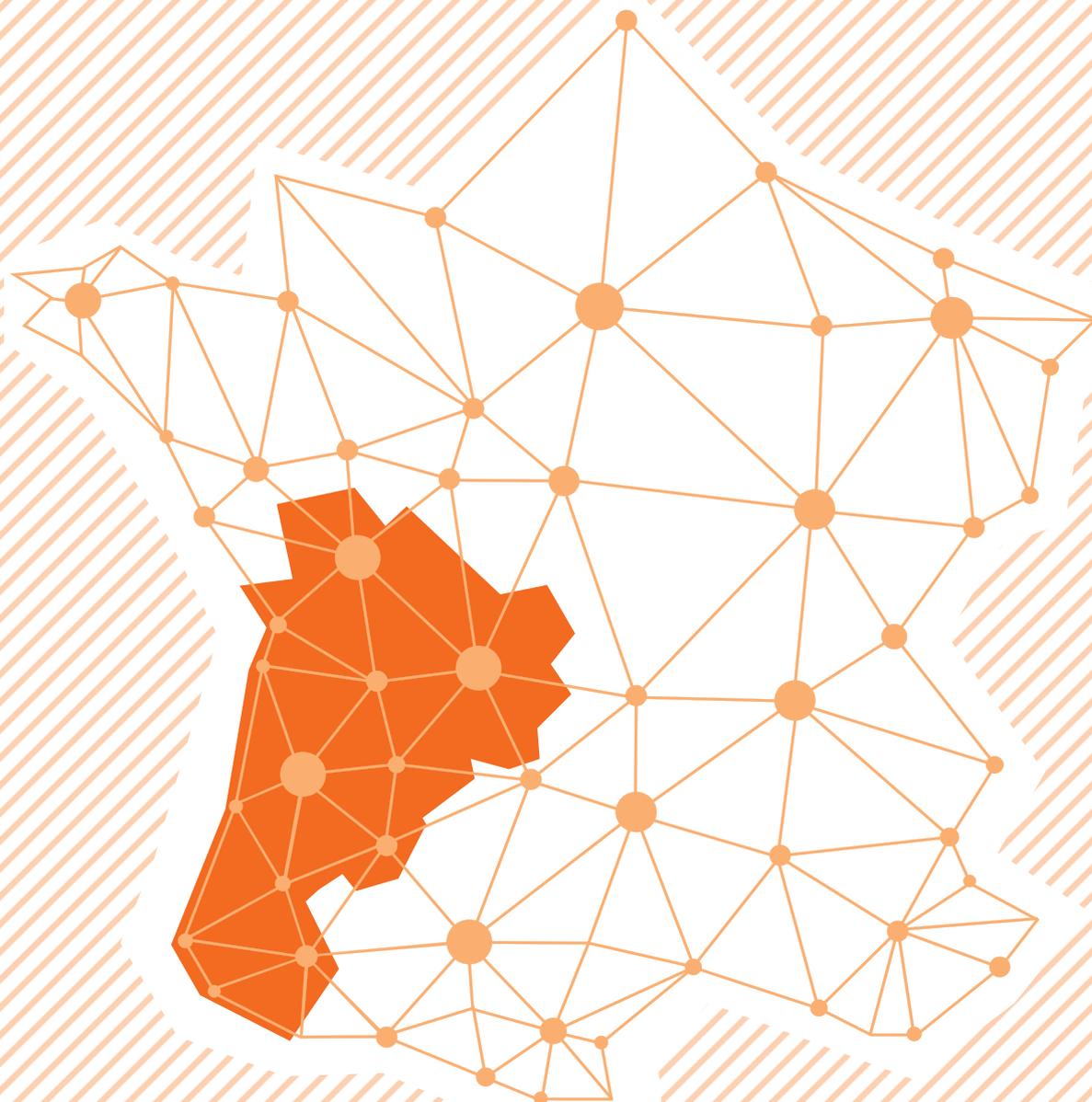




**RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**RÉGION ACADÉMIQUE**

**NOUVELLE-AQUITAINE**

**Bilan d'activité**

**Juin 2022**

# EDITO



La région académique Nouvelle-Aquitaine, créée le 1er janvier 2020, fait partie des 18 régions académiques organisant l'action de l'État du primaire au supérieur. Cette nouvelle organisation répond aux enjeux de la loi du 16 janvier 2015 sur l'organisation administrative des régions et de la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi « NOTRe ». Le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a par ailleurs élargi et renforcé les attributions et compétences du recteur de région académique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ce décret installe le cadre juridique qui permet la création des services régionaux ou interacadémiques dont l'action est illustrée dans le présent rapport.

La région académique Nouvelle-Aquitaine est constituée de 12 départements, couvre 15% de la superficie du territoire national et représente 9% de la population française. Ce territoire compte 6 000 écoles et établissements (collèges et lycées), plus d'1 million d'élèves et étudiants ainsi que 10 établissements d'enseignement supérieur publics qui accueillent 7,8% des effectifs nationaux.

La région académique est l'échelon chargé de mettre en cohérence les politiques éducatives régionales en particulier sur les questions requérant une forte coordination avec le conseil régional ou l'ensemble des services de l'État en région.

Les compétences de la région académique portent sur les domaines suivants :

- Définition du schéma prévisionnel des formations des établissements publics d'enseignement du second degré ;
- Formation professionnelle et apprentissage ;
- Enseignement supérieur, recherche et innovation ;
- Information, orientation et lutte contre le décrochage scolaire ;
- Service public du numérique éducatif ;
- Utilisation des fonds européens ;
- Contributions aux contrats de plan État-Région ;
- Politique des achats de l'État ;
- Politique immobilière de l'État ;
- Relations européennes, internationales et coopération.

L'action de la région académique est fixée dans le cadre d'une feuille de route établie pour la période 2021-2023 qui a été contractualisée avec le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. Le pilotage de l'action des services en charge d'opérationnaliser la feuille de route se fait sous la direction de la rectrice de région académique, avec l'appui du secrétaire général de région académique, dans le cadre d'une dynamique de coconstruction associant les rectrices d'académies et le recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Au-delà des compétences désormais régionalisées, l'ensemble des actions coordonnées est fondé sur la recherche constante de l'amélioration du service rendu aux élèves, à leurs familles et à l'ensemble des acteurs du service public d'éducation, ainsi qu'aux opérateurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Encore en construction, la région académique Nouvelle-Aquitaine joue pleinement son rôle de partenaire des autres services de l'État et du Conseil régional. Elle est désormais organisée autour de 9 services régionaux académiques et de 4 services interacadémiques qui portent les priorités de la feuille de route régionale au service des usagers et des partenaires.

Cette mise en commun de l'ambition et de l'expertise des acteurs tire sa force du collectif, avec un fil directeur : « faire que notre tout fasse plus que la sommes de nos parties » !



### **Anne BISAGNI-FAURE**

Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine  
Rectrice de l'académie de Bordeaux  
Chancelière des universités de Nouvelle-Aquitaine



# SOMMAIRE

## La région académique Nouvelle-Aquitaine, nouvel acteur institutionnel aux multiples partenariats

1. Témoignages. . . . . p. 14
2. Renouvellement du protocole d'élaboration de la carte des formations avec la région Nouvelle-Aquitaine . . . . . p. 19
3. Élaboration du Contrat de Plan État-Région 2021-2027 : volet Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) . . . . . p. 19
4. La convention EdTech . . . . . p. 21

## Le parcours et l'accompagnement de l'élève et de l'apprenti

1. Promouvoir l'égalité des chances . . . . . p. 24
2. Accompagner l'élaboration du projet d'orientation et du parcours de formation des élèves . . . . . p. 29
3. Optimiser le parcours de l'élève : l'affectation en lycée et l'admission dans l'enseignement supérieur . . . . . p. 30
4. Déployer les actions de prévention du décrochage scolaire et assurer la mise en œuvre de l'obligation de formation 16-18. . . . . p. 32
5. Promouvoir le développement des Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) . . p. 33
6. Renforcer l'apprentissage, en particulier dans ses aspects pédagogiques . . . . . p. 34
7. Conforter le rôle des des missions de contrôle pédagogique des formations en apprentissage des trois académies . . . . . p. 34
8. Accroître le développement du numérique éducatif . . . . . p. 35
9. Le programme Ted-i : un programme au cœur du concept de l'école inclusive. . . . . p. 36
10. Focus sur la cellule FSE (Fonds Structurels Européens), au service des équipes éducatives et de la réussite des élèves . . . . . p. 37



## ○ **La jeunesse, l'engagement et le sport, leader de la continuité éducative**

1. Consolider la continuité éducative : le dispositif "une école - un club" ..... p. 39
2. Contribuer au soutien des acteurs de la vie associative ..... p. 41
3. Inciter à l'engagement et à l'insertion des jeunes  
(Service National Universel, service civique, programmes européens, SESAME\*) ..... p. 42
4. Organiser un réseau JES optimisé (pilotage régional stratégique,  
appui et expertise aux départements) ..... p. 43



## ○ **L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation**

1. Optimiser les modalités de l'accès au droit à la poursuite d'études. .... p. 45
2. Accompagner pour mieux orienter et mieux réussir. .... p. 48
3. Renforcer le pilotage et le suivi des actions en faveur du bien-être étudiant ..... p. 49
4. Promouvoir les missions d'expertise Crédit Impôt Recherche (CIR), Jeune Entreprise  
Innovante (JEI), Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) ..... p. 51
5. Déployer les mesures de prévention de l'emploi R&D dans le cadre de France Relance... p. 52
6. Accompagner les structures de diffusion technologique labellisées par  
la Direction Générale de la Recherche et de l'innovation (DGRI). .... p. 53
7. Développer et moderniser l'offre régionale de logement étudiant  
et de restauration universitaire. .... p. 54
8. Renforcer les démonstrateurs numériques dans l'enseignement supérieur (DEMO-ES) :  
DEM'UP et Smart Code ..... p. 55



## ○ **Une transition énergétique au bénéfice des élèves, des étudiants et des personnels**

1. Pour la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche ..... p. 58
2. Pour les personnels des services déconcentrés du Ministère de l'Éducation Nationale  
et de la Jeunesse et du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques ... p. 59

## VI. Une ouverture vers l'Europe et l'international

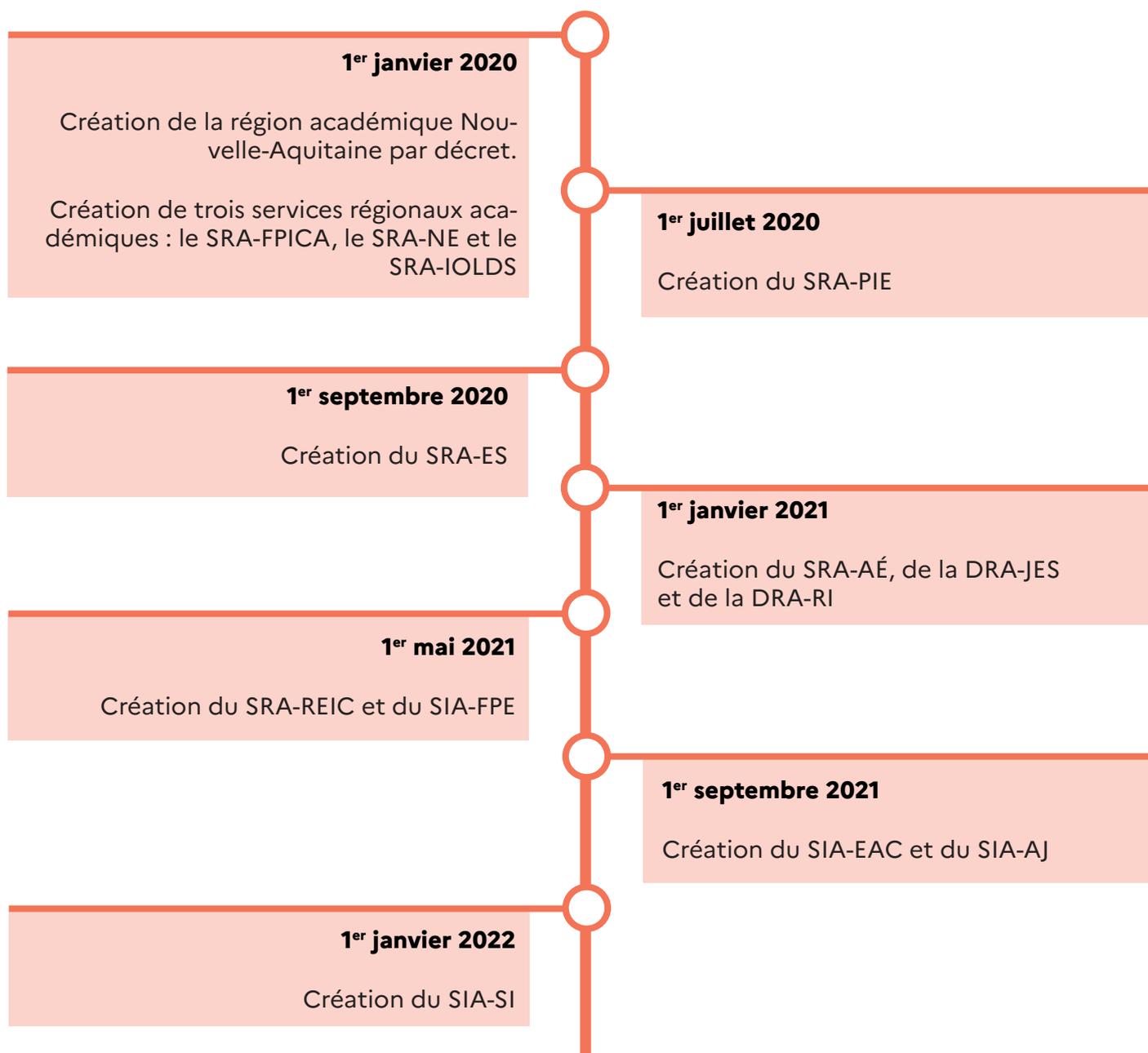
1. La feuille de route de la Présidence Française de l'Union Européenne (PFUE). . . . . p. 61
2. Les projets de partenariats à l'échelle régionale . . . . . p. 62
3. La cartographie de l'ouverture européenne et internationale des territoires . . . . . p. 62

## VII. Des services support réorganisés, en appui au déploiement des politiques éducatives

1. Renforcer et diversifier la formation des cadres grâce à l'affirmation d'un service interacadémique en charge de la formation des personnels d'encadrement . . . . . p. 64
2. Optimiser la fonction systèmes d'information grâce à l'installation du service interacadémique . . . . . p. 66
3. Dynamiser la politique d'achats en lien avec le déploiement du service régional académique des achats de l'État . . . . . p. 68
4. Rechercher des ressources nouvelles grâce à une structure d'aide au montage de projets compétitifs régionaux, nationaux et internationaux au service des missions éducation, formation et jeunesse. . . . . p. 68
5. Sécuriser et accompagner l'action des services avec l'émergence d'un service interacadémique en charges des affaires juridiques. . . . . p. 69

# La mise en place de la région académique

## Chronologie de l'installation des services





# RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



**Claudio GALDERISI,**  
Recteur délégué pour  
l'Enseignement Supérieur, la Recherche  
et l'Innovation (ESRI)

## Cabinet du rectorat de région académique

**Virginie MERLE**  
Directrice de cabinet

**Xavier BEULENS**  
Directeur de cabinet du recteur délégué

**Valérie COURRECH**  
Directrice de la communication

## Pôle ESRI

### SRAES

Service régional  
académique de  
l'enseignement  
supérieur

**Maud MAILLARD**  
Déléguée régionale

**Camille DA SILVA**  
Adjointe à la DRA  
Rectorat de Bordeaux

**Dimitri JAMBRUN**  
Adjoint à la DRA  
Rectorat de Poitiers

**Dalida JANKO-  
WIAK-LATOURE**  
Adjointe à la DRA  
Rectorat de Limoges

### DRARI

Délégation régionale  
académique à la  
recherche et à  
l'innovation

**Dominique  
REBIÈRE**  
Délégué régional

**Laurent BÉCHOU**  
Adjoint au DRA  
Rectorat de Bordeaux

**Rodolphe VAUZELLE**  
Adjoint au DRA  
Rectorat de Poitiers

**Abderrahman  
MAFTAH**  
Adjoint au DRA  
Rectorat de Limoges

## Pôle politiques publiques

### DRAJES

Délégation régionale  
académique  
à la jeunesse,  
à l'engagement  
et aux sports

**Mathias  
LAMARQUE**  
Délégué régional

**José-Bernard FUENTES**  
Adjoint au DRA

**Marion ROBIN**  
Pôle Jeunesse,  
éducation populaire,  
vie associative

**Anne  
DANIERE-MOREAU**  
Pôle Formation/  
Certification/Emploi

**Julien DESCHAMPS**  
Pôle Sport

### SRAFICA

Service régional  
académique de  
la formation  
professionnelle initiale  
et continue et à  
l'apprentissage

**Thierry  
KESSENHEIMER**  
Délégué régional

**Frédérique COLLY**  
Adjointe au DRA  
Rectorat de Bordeaux

**Bruno QUERRÉ**  
Adjoint au DRA  
Rectorat de Limoges

**Ahmed BAUVIN**  
Adjoint au DRA  
Rectorat de Poitiers

### SRAIOLDS

Service régional  
académique de  
l'information, de  
l'orientation et de  
la lutte contre le  
décrochage scolaire

**Sébastien  
FOUCHARD**  
Délégué régional

**Sandra CASTAY**  
Adjointe au DRA  
Rectorat de Bordeaux

**Véronique SOULIÉ**  
Adjointe au DRA  
Rectorat de Limoges

**Yannick THEVENET**  
Adjoint au DRA  
Rectorat de Poitiers

### SRANE

Service régional  
académique du  
numérique éducatif

**Sébastien  
GOULEAU**  
Délégué régional

**NN**  
Adjointe au DRA  
Rectorat de Bordeaux

**François COUTAREL**  
Adjoint au DRA  
Rectorat de Limoges

**Jean-Denis POIGNET**  
Adjoint au DRA  
Rectorat de Poitiers

## INSTANCES DE CONSULTATION ET DE GOUVERNANCE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE

### COMITÉ RÉGIONAL ACADÉMIQUE (COREA) PILOTÉ PAR LA RRA

COREA restreint :

- Rectrices d'académie
- Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation
- Secrétaire général de région académique
- Secrétaires généraux d'académie

COREA élargi :

- Représentants de l'État en région
- Directeurs des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

### COMITÉ DE DIRECTION RÉGIONAL (CODIR) PILOTÉ PAR LA RRA

- Rectrices d'académie
- Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation
- Secrétaire général de région académique
- Secrétaires généraux d'académie
- Délégués régionaux
- Chefs des SIA en fonction de l'ordre du jour

### COLLÈGE HEBDOMADAIRE DES RECTRICES

- Rectrice de région académique
- Rectrice de l'académie de Limoges
- Rectrice de l'académie de Poitiers
- Secrétaire général de région académique
- Avec RD-ESRI 1 fois / mois

# ORGANIGRAMME DE LA RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

JANVIER 2023



**Anne BISAGNI-FAURE,**  
Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités



**Carole DRUCKER-GODARD,**  
Rectrice de l'académie de Limoges



**Bénédicte ROBERT,**  
Rectrice de l'académie de Poitiers

## SGRA Secrétariat général de région académique

**Éric DUTIL**  
Secrétaire général de région académique

**Fabrice BLANQUIE**  
Secrétaire général adjoint de région académique  
Délégué à l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

## Pôle expertise et coordination

### SRAREIC

Service régional académique aux relations européennes, internationales et à la coopération

**Séverine VERSCHAEVE**  
Déléguée régionale

**Bernadette PACCALIN**  
Adjointe à la DRA  
Rectorat de Bordeaux

**Éric MATHELIN**  
Adjoint à la DRA  
Rectorat de Limoges

**Claire LE CAM**  
Adjointe à la DRA  
Rectorat de Poitiers

### SRAAE

Service régional académique des achats de l'État

**Carol THOMAS**  
Déléguée régionale

### SRAPIE

Service régional académique de la politique immobilière de l'État

**Laurent KEISER**  
Délégué régional

**François LARENAUDIE**  
Adjoint au DRA  
Rectorat de Bordeaux

**Philippe MAURIAC**  
Adjoint au DRA  
Rectorat de Poitiers

**Éric TIBI**  
Adjoint au DRA  
Rectorat de Limoges

### Missions de coordination de région académique

**Sonia YASSA**  
Cheffe de mission

**Nathalie MAGUIRE**  
Cheffe de mission

**Cellule d'aide au montage de projets**

**Kristell ECHEGARAY**  
Responsable  
Référente fonds européens

**Channez KRIM**  
Référente France 2030

## AUTRES INSTANCES DE CONSULTATION ASSOCIANT LA RÉGION ACADÉMIQUE

### RÉUNION BI-MENSUELLE DE CONCERTATION AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL

- Rectrice de région académique
- Rectrice de l'académie de Limoges
- Rectrice de l'académie de Poitiers
- Secrétaire général de région académique
- Vice Président Éducation Conseil Régional
- Directeur Général adjoint pôle Éducation et Citoyenneté

## COLLÈGE DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

**Éric DUTIL**  
Secrétaire général de la région académique

**Xavier LE GALL**  
Secrétaire général de l'académie de Bordeaux

**Ivan GUILBAULT**  
Secrétaire général de l'académie de Limoges

**Jean-Jacques VIAL**  
Secrétaire général de l'académie de Poitiers

## COLLÈGE DES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX ACADÉMIQUES / CHEFS DES SERVICES INTER-ACADÉMIQUES

9 délégués régionaux académiques (DRA)

*Invités permanents*

- SIA de l'Éducation artistique et culturelle (EAC) - **Bordeaux**
- SIA des Systèmes d'information (SI) - **Bordeaux**
- SIA des Affaires juridiques (AJ) - **Limoges**
- SIA de la Formation des personnels d'encadrement - **Poitiers**

## COMITÉ DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE (CAR) PRÉSIDÉ PAR LA PRÉFÈTE DE RÉGION

- Rectrice de région académique
- Préfets de département
- Directeur général de l'ARS
- Directeur régional des finances publiques
- Directeurs de services déconcentrés régionaux de l'État

# La feuille de route régionale

L'action de la région académique Nouvelle-Aquitaine s'inscrit dans le cadre d'un dialogue stratégique annuel avec trois ministères : le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques. Ce dialogue stratégique se matérialise par une feuille de route régionale qui fixe les priorités de la région académique.

Établie fin 2020 pour la période 2021-2023, la feuille de route régionale a été complétée en décembre 2021 pour tenir compte des premières réalisations de la région académique.

La feuille de route se décline en sept titres principaux et 19 actions. Les délégués régionaux académiques sont en charge de mettre en œuvre cette feuille de route régionale et d'en assurer le suivi.

## ORIENTATION ET LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

**Axe 1** - Renforcer l'ambition des élèves

**Axe 2** - Renforcer la prévention contre le décrochage scolaire et la persévérance scolaire

## ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, CMQ\*, OFFRE DE FORMATION DANS LA LOGIQUE DU -3/+3

**Axe 3** - Établir une stratégie régionale des dispositifs favorisant l'accès à l'enseignement supérieur et une réussite personnalisée (diplôme PAREO, Campus connectés, etc.)

**Axe 4** - Mieux articuler les voies Techno et Pro dans un objectif d'insertion et/ou poursuite d'études

**Axe 5** - Renforcer la dimension régionale des CMQ pour leur reconnaissance par les usagers

## PROMOTION DE LA DIVERSITÉ SOCIALE DANS L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**Axe 6** - Lutter contre le déterminisme territorial en zones rurale et QPV\*

## INSPE

**Axe 7** - Renforcer la collaboration entre les 3 INSPE\* de la région académique

## DÉPLOIEMENT DES RÉFORMES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**Axe 8** - Accompagner les principales réformes : LPPR, études de Santé, 1<sup>er</sup> cycle

**Axe 9** - Politique de site : une couverture harmonieuse et de proximité sur le territoire pour l'ensemble des formations

**Axe 10** - Égalité et lutte contre les violences sexistes et sexuelles

## LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF AU SERVICE DE L'ÉLEVATION DU NIVEAU DES ÉLÈVES ET DE LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS, DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES PERSONNELS

**Axe 11** - Consolider les compétences de tous les acteurs

**Axe 12** - Enseigner et apprendre avec le numérique, en partenariat avec la Région

**Axe 13** - Déployer le numérique éducatif dans l'ensemble du système éducatif régional

## CHAMPS JEUNESSE, ENGAGEMENT ET SPORTS (JES)

**Axe 14** - Consolider la continuité éducative au sein des politiques de jeunesse et de sport

**Axe 15** - Favoriser l'accès aux droits et à l'autonomie des jeunes

**Axe 16** – Inciter à l'engagement de la jeunesse et participer à l'accompagnement et au soutien des acteurs de la vie associative

**Axe 17** – Renforcer la place du sport comme vecteur de cohésion sociale et territoriale et comme facteur de santé

**Axe 18** - Organiser un réseau JES optimisé, accélérateur des synergies territoriales pour atteindre les objectifs du document stratégique et mobiliser les acteurs hors réseau académique

**Axe 19** – Priorisation des publics et territoires les plus fragiles





UN NOUVEL  
ACTEUR  
INSTITUTIONNEL  
**AUX MULTIPLES  
PARTENARIATS**

## Mme Fabienne Buccio, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la Gironde

*Le programme de transformation mené par le Gouvernement « Action publique 2022 », indispensable à l'avenir de la France, passe par une évolution des modalités d'action et d'organisation de l'administration de l'État dans les territoires. Cette évolution est guidée par une double volonté de répondre à un fort besoin de proximité exprimé par les Français et les élus, et de permettre la mise en œuvre des nouvelles politiques prioritaires du Gouvernement, en l'articulant avec l'action des collectivités territoriales.*

*La réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE), engagée en juin 2019, s'est traduite entre autres par la création au 1er janvier 2021 des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRA-JES) et des délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation (DRA-RI), avec pour particularité de placer les DRA-JES et les DRA-RI sous une double autorité : hiérarchique auprès des Recteurs de région académique, et fonctionnelle auprès des Préfets de région.*

*Avec la création des DRAJES, le Gouvernement a souhaité notamment inscrire la mise en œuvre du service national universel (SNU) dans le cadre d'une démarche éducative, assurer la continuité et la cohérence des politiques en faveur de la jeunesse, et construire une société de l'engagement. Il s'agit, ce faisant, de favoriser la participation des jeunes à la vie de la cité et le développement de leur insertion sociale et professionnelle.*

*Sur le plan de la recherche et de l'innovation, cette double autorité hiérarchique et fonctionnelle fait du DRARI le trait d'union entre la rectrice de région académique et la préfète de région dans les domaines de la recherche et de*



*l'innovation, en lien avec les questions touchant au développement économique, assurant à ce titre des fonctions de pilotage, de représentation et d'expertise.*

*En région Nouvelle-Aquitaine, les travaux de préfiguration, menés dans une étroite collaboration entre la Préfète de région et la Rectrice de région académique, ont permis de garantir la nécessaire interministérialité liée à l'exercice des missions de ces deux délégations régionales académiques, je me félicite de notre engagement commun à soutenir cette action collaborative afin d'offrir une effective synergie entre nos services déconcentrés.*

## M. Laurent Bordes, Président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)

*Après plus de deux ans d'existence, la région académique, échelon intermédiaire entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) et les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche (ESR), trouve son régime de croisière et est désormais armée pour accompagner les établissements de Nouvelle-Aquitaine dans la mise en œuvre de leur stratégie et de leur gestion quotidienne.*

*Depuis 2020, la gestion de nos établissements a été marquée par la crise sanitaire de la COVID-19. Le dialogue permanent et constructif avec la Région Académique nous a permis d'anticiper les consignes de l'État pour la mise en œuvre des plans de continuité d'activité successifs mais aussi de témoigner des difficultés de terrain dont elle s'est fait un relai efficace auprès du MESR. Tout cela au profit de nos étudiants et de nos personnels qui ont connu des perturbations sans précédent. C'est aujourd'hui à nouveau le cas avec la gestion des conséquences de la crise ukrainienne amenant nos établissements à accueillir des étudiants ou personnels ukrainiens déplacés.*

*Heureusement la vie des établissements est faite de moments plus positifs pour lesquels la Région Académique est aussi à nos côtés. Ainsi le 30 septembre 2021 l'UPPA fêtait un demi-siècle d'existence en présence de la rectrice Anne Bisagni-Faure et le 5 mai 2022 le recteur délégué à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation Claudio Galderisi était à nos côtés pour délivrer le titre de docteur honoris causa au gynécologue Denis Mukwege, prix Nobel de la paix pour son engagement contre les violences faites aux femmes en République Démocratique du Congo.*



*L'année 2022 est une année d'aboutissement pour l'UPPA. En effet, après 5 années de période probatoire, le premier ministre Jean Castex annonçait le 10 mars 2022 à Paris la pérennisation de l'I-SITE (Initiative Science-Innovation-Territoire-Économie) « Solutions pour l'Énergie et l'Environnement » faisant de l'UPPA l'une des 17 initiatives d'excellence françaises, dont deux se trouvent en Nouvelle-Aquitaine. L'I-SITE accompagne une transformation majeure de l'établissement devant aboutir en 2027. Cette trajectoire est assise sur quatre piliers : l'excellence d'une recherche pluridisciplinaire visible à l'international dans le domaine des transitions énergétiques et environnementales, un partenariat intensif en faveur de l'innovation avec les acteurs socio-économiques et culturels du territoire, l'attractivité des talents et le rayonnement international au profit de la formation et de la recherche et une réorganisation globale de l'établissement pour accroître son efficacité.*

*Aujourd'hui, l'I-SITE et l'alliance européenne « Universitas Montium » dont l'UPPA est membre avec 5 autres universités espagnole, française, italienne, portugaise et roumaine, portent l'essentiel de l'ambition de l'UPPA.*

*Par son dialogue constant avec la Région Académique, l'UPPA a été en mesure d'étoffer son offre de formation au service du territoire avec par exemple le Parcours de Préparation au Professorat des Écoles (PPPE) avec le lycée Louis Barthou de Pau et le rectorat accueillant, dès 2021, environ 70 étudiants dans deux nouvelles filières de mathématiques et de lettres. L'accompagnement de la région académique nous a aussi permis de déployer la cordée de la réussite « Change le monde » en collaboration avec des lycées ruraux et certains quartiers prioritaires de la ville de Pau.*

*Le Dialogue Stratégique de Gestion (DSG), dont le format a évolué positivement, a permis d'accompagner de nombreux projets structurants et stratégiques pour l'établissement, comme l'étude du développement de l'université sur la côte basque qui viendra en appui au projet IREKIA (« ouvert » en basque) dont l'UPPA a été lauréate dans le cadre des Projets d'Investissement d'Avenir (PIA4). IREKIA vise en particulier à doubler le nombre d'étudiants sur un territoire qui souffre d'un faible taux de poursuite d'étude post-baccalauréat.*

*Aujourd'hui la région académique est à nos côtés, elle mobilise les politiques publiques (contrat de plan État-Région, plan de relance, loi relative à l'orientation et à la réussite étudiante, loi de programmation de la recherche, etc.) pour accompagner le déploiement de notre stratégie au bénéfice du rayonnement et de l'attractivité du sud de la Nouvelle-Aquitaine.*

## M. Jean-Louis Nembrini, Vice-Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

*Plus vaste région de France depuis la fusion des 3 ex régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin, la Nouvelle-Aquitaine s'étire du littoral atlantique aux sommets des Pyrénées, du marais poitevin à la forêt des Landes et se caractérise par une grande diversité de territoires composés de zones rurales, des zones de montagnes et des pôles urbains.*

*Cette diversité se retrouve et s'exprime sur chaque territoire et les lycées de la région en sont l'expression. Tenant compte de ces disparités territoriales, la Région conduit une politique volontariste pour développer la réussite de tous les jeunes. Où qu'il se trouve sur le territoire, et quelle que soit son orientation, tout est fait pour que chaque jeune puisse prendre en main son parcours de formation dans les meilleures conditions.*

*Nous partageons naturellement cet objectif avec les académies de Bordeaux, Poitiers et Limoges mais la région académique est devenue, depuis sa création en janvier 2020, un interlocuteur privilégié pour la mise en cohérence des politiques éducatives et la mise en œuvre de mesures qui dépassent largement les frontières départementales.*

*Avec la mise en place d'une instance de concertation se réunissant au moins deux fois par mois, le Conseil régional et la région académique disposent d'un lieu de discussion stratégique pour aborder ensemble les questions liées à la carte des formations, aux innovations sur l'information, l'orientation, la fluidification des parcours, le soutien à la mobilité régionale et internationale ou encore à l'accès au logement.*



*Le Conseil régional ne dispose pas de la compétence éducative et nous travaillons avec les autorités académiques pour aborder ensemble l'aménagement du territoire éducatif, tout comme nous ne pourrions agir en matière de création d'emplois sans la contribution active des acteurs économiques. L'apparition d'un nouvel acteur institutionnel de niveau régional nous permet d'anticiper au mieux les mutations démographiques à venir, d'accompagner au plus près des territoires les transitions écologiques, climatiques et sociétales et de maintenir le territoire de l'éducation et de la formation au plus près des jeunes et de leurs familles.*

*A ce titre le travail partenarial mené sur l'évolution de la carte des formations professionnelles est un bel exemple de collaboration efficace entre nous : un protocole d'accord commun a été signé en 2021 et nous permet de mener une réflexion particulière sur les filières économiques locales et d'envisager les évolutions nécessaires de cette carte en cohérence avec les attentes des entreprises sur le terrain, les besoins en compétences et qualifications, dans une dynamique pluriannuelle.*

*Avec sa nouvelle compétence sur le champ de l'orientation, la Région peut désormais tendre des passerelles entre différents univers (éducation, formation professionnelle, acteurs économiques) et construire des partenariats propices à la réussite des jeunes. Le travail partenarial mené avec la région académique sur ce champ de l'orientation a permis l'émergence de dispositifs innovants et d'expérimentations. Ainsi, les conférences territoriales des métiers et de l'orientation (CTMO) organisées depuis 2020 ont été lancées à l'initiative de la Région Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec la région académique, afin de se pencher, sur des territoires choisis, sur les spécificités qu'y prennent les enjeux de l'orientation des jeunes.*

*Les CTMO permettent la rencontre des acteurs de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes et doivent aboutir à un plan d'action et de propositions précises sur la carte des formations.*

*Nous construisons donc avec la région académique, et ce depuis sa création en janvier 2020, un partenariat au service de l'intérêt général, de la réussite des jeunes, de la réduction des inégalités sur les territoires.*

## 2

# Renouvellement du protocole d'élaboration de la carte des formations avec la région Nouvelle-Aquitaine

L'offre de formation professionnelle qu'elle soit sous la voie initiale (scolaire et apprentissage) ou continue doit permettre aux élèves, étudiants, apprentis, stagiaires de la formation continue, d'effectuer un parcours de réussite vers l'insertion professionnelle.

Un protocole d'élaboration de la carte sous voie initiale scolaire a été renouvelé en février 2021 et signé par les autorités académiques, incluant la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) et la direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique (DIRM-SA), avec le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Il tient compte de la mise en œuvre des régions académiques ainsi que des conséquences de la loi de 2018 sur l'apprentissage. Il intègre une perspective de pluri annualité de développement de la carte afin d'accompagner la gestion prévisionnelle des ressources humaines et de permettre les évolutions des plateaux techniques.

Coordonnée par le pôle de Bordeaux, à l'aide d'outils de pilotage nationaux (InserJeunes) et de tableaux de bord développés avec l'appui des services des directions des études et de la prospective (DEP) et du SRA-IOLDS\*, les perspectives d'évolution de l'offre de formation peuvent être objectivées en se basant sur des indicateurs d'insertion et de poursuite d'étude, en tenant compte des données d'attractivité, de flux et de performance (réussite aux examens, persévérances scolaires).

// SRA-FPICA



## 3

# Élaboration du Contrat de Plan État-Région 2021-2027 : volet Enseignement Supérieur Recherche et Innovation (ESRI)

Les grands enjeux du volet ESRI du contrat de plan État-Région (CPER) s'articulent autour de 11 grands domaines prioritaires, visant à faire progresser notamment le système productif de la Région, organisés en réseau et s'appuyant sur des spécificités de sites :



- 1/ Transition écologique et énergétique,
- 2/ Santé et biotechnologies,
- 3/ Économie bleue et océan,
- 4/ Énergies renouvelables et alternatives,
- 5/ Aéronautique et spatial,
- 6/ Chimie et matériaux,
- 7/ Laser et photonique,
- 8/ Techniques et ingénierie de la construction,
- 9/ Hautes technologies, numérique, Intelligence Artificielle (IA) et robotique,
- 10/ Projets pluridisciplinaires et Sciences Humaines et Sociales,
- 11/ La transformation numérique de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Le CPER 2021-2027 repose sur une mise en cohérence des ressources CPER et de l'Accord Régional de Relance (ARR) :

- État : CPER : 116,319 M€ auxquels viennent s'ajouter les contributions des organismes de recherche pour un montant de 27,23 M€ et 132,853 M€ (rénovation énergétique des bâtiments – France Relance).

- Région : CPER : 228,618 M€ + ARR : 68,4 M€.

En réponse à ces 11 grands enjeux, le soutien aux opérations proposées dans ce nouveau CPER 2021-2027 couvre 7 axes d'intervention sur lesquels les contributions de l'État et de la Région pourront se compléter et associer des fonds tiers (Union européenne, PIA\*...) :

- 1/ Améliorer la réussite et la qualité de vie des étudiants (État : BOP\* 150 et 231) ;
- 2/ Moderniser les espaces d'enseignement (État : BOP 150, 142 et 361) ;
- 3/ Moderniser les espaces de recherche (État : BOP 150) ;
- 4/ Acquérir des équipements scientifiques (État : BOP 172) ;
- 5/ Bâtir une infrastructure numérique mutualisée à l'échelle néo-aquitaine (État : BOP 172) ;
- 6/ Renforcer les écosystèmes de l'innovation (État : BOP 172) ;
- 7/ Renforcer les liens entre Science et Société (compétence du Conseil régional mais priorité partagée avec l'État).

Services associés : SRA-PIE et Conseil régional – Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de Technologie du Conseil Régional.

Bénéficiaires : Université de Bordeaux, UPPA, Université Bordeaux Montaigne, Université de Poitiers, La Rochelle Université, Université de Limoges, ISAE-ENSMA, Bordeaux Sciences Agro, CNRS, INSERM, INRAE, INRIA, CEA, CROUS Bordeaux Aquitaine, CROUS La Rochelle, CROUS Limoges.

// DRA-RI



## Perspectives

- Signature du CPER au 2<sup>e</sup> semestre 2022.
- Lancement et suivi des différentes opérations inscrites dans la maquette financière.
  - Pour la DRA-RI, suivi spécifique des champs « Immobilier Recherche » (24 opérations), « Équipements scientifiques pour la recherche » (22 opérations), « Réseaux, Datacenter régional et Calcul Haute Performance » (3 opérations), et « Soutien à l'Innovation » (22 structures labellisées).
  - Pour le SRA-PIE : suivi spécifique des champs « Immobilier Enseignement supérieur, Recherche et vie étudiante » (40 opérations immobilières).
- Gestion des AE\* et des CP\* et conventions associées pour le BOP 172 (DRARI) et pour les BOP 150, 231 et 362 (SRA-PIE).

# 4

## La convention EdTech

À travers un partenariat renforcé entre la Région Nouvelle-Aquitaine, Réseau Canopé, la Région académique Nouvelle-Aquitaine et le cluster SPN, la convention « Pour le renforcement de la filière EdTech au service de l'innovation pédagogique » a vocation à soutenir à l'échelle du territoire de la Nouvelle-Aquitaine l'accélération de la transformation numérique de l'école notamment via la Edtech française pour faciliter l'inclusion numérique de tous les jeunes.

Il s'agit de construire un programme conjoint permettant à une entreprise Edtech de bénéficier d'une expertise en ingénierie pédagogique et d'un terrain d'expérimentation afin d'optimiser l'utilisation de la solution dans un cadre scolaire, d'en mesurer et d'en renforcer l'impact pédagogique à l'appui de la recherche, tout en s'inscrivant dans un cadre éthique et éducatif.

Quatre objectifs ont été fixés entre les partenaires :

- Aider la communauté éducative à sélectionner des solutions numériques qui ont fait leurs preuves, et les accompagner dans la durée ;
- Favoriser l'innovation pédagogique et la transformation des pratiques pédagogiques en proposant à la filière Ed Tech de répondre à des besoins identifiés par l'Education nationale ;
- Accompagner le prototypage de solutions numériques développées par des start-up françaises avec une approche du digital pour l'humain ;
- Développer la filière Edtech et aider au déploiement commercial de ces solutions.





# LE PARCOURS ET L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉLÈVE ET DE L'APPRENTI

# 1

## Promouvoir l'égalité des chances

### Les cordées de la réussite

Les cordées de la réussite sont l'un des dispositifs clés en faveur de l'égalité des chances. Elles reposent sur des projets coconstruits par un établissement d'enseignement supérieur et des collèges et des lycées au bénéfice des élèves et plus particulièrement ceux relevant des quartiers de la politique de la ville, d'établissements en REP\* ou REP+\* ou en zone rurale isolée.

Le SRA-IOLDS coordonne l'appel à projet de région académique autour d'une équipe régionale « cordées de la réussite » composée des référents académiques des cordées (IA-IPR\* et DRA-IOLDS) et la DREETS\*. Il favorise les échanges entre les référents des cordées de la réussite, permettant de partager les objectifs poursuivis dans le cadre de la stratégie de déploiement nationale et régionale.

La région Nouvelle-Aquitaine porte également un dispositif qui concourt à l'égalité des chances et

au développement de toutes les ambitions pour l'accès des lycéens généraux et technologiques à l'enseignement supérieur : Pass'en sup, auquel les 3 académies contribuent financièrement. Le SRA-IOLDS collabore avec le Conseil régional (direction de l'enseignement supérieur) pour développer ce dispositif.

Par ailleurs, depuis 2020, dans le cadre du PIA3, 3 vagues d'appel à projet ont eu lieu afin de pouvoir favoriser le développement de Campus connectés, tiers lieux gratuits proposant à des jeunes éloignés de l'enseignement supérieur (en raison de facteurs géographiques, sociaux, ...) de bénéficier d'un accompagnement en parallèle de leur inscription dans une formation d'enseignement supérieur à distance. Le SRA-IOLDS participe aux comités de pilotage des 9 campus et à l'animation du réseau constitué au sein de la région académique.

Grâce à un partenariat entre une « tête de cordée » (établissement d'enseignement supérieur, lycée comportant une classe préparatoire aux grandes écoles ou une section de technicien supérieur, école de service public), et des établissements « encordés » (collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle), de nouvelles perspectives d'orientation peuvent être offertes aux élèves, quelle que soit leur origine sociale ou territoriale.

En 2021-2022, la région académique compte 75 cordées de la réussite labellisées.

La programmation prévisionnelle du mois de septembre 2021 affiche :

➤ 438 établissements encordés. Parmi ces établissements, 252 sont des collèges, dont 93 % des établissements en réseau d'éducation prioritaire (REP), 100 % en REP + et 57 % des collèges ruraux isolés. 177 sont des lycées, avec une représentation notable de lycées professionnels et des lycées agricoles.

Le nombre d'établissements encordés a été multiplié par deux grâce au plan de relance.

➤ Quelque 17 000 élèves bénéficiaires en région académique.

Lancé en 2005 à Sciences Po Bordeaux, Le dispositif **je le peux parce que je le veux (JPPJV)** est soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine et la région académique, partenaires historiques. Il vise à réduire les inégalités sociales et territoriales et favoriser l'ambition et la réussite des élèves.

En partenariat avec 44 lycées de la région académique, il propose notamment des actions d'information à destination des élèves et une préparation à l'examen d'entrée de Sciences Po Bordeaux, assurée par les enseignants de chaque lycée, en classes de Première et en Terminale.

// SRA-IOLDS

# Garantir la continuité du parcours à l'éducation culturelle et artistique de l'élève, de la maternelle à la terminale, portée par le service interacadémique de l'éducation artistique et culturelle

Les délégations académiques dédiées aux Arts et à la culture (DAAC\*) auprès des rectrices de Bordeaux, Limoges et Poitiers se sont constituées en service interacadémique de l'Education Artistique et Culturelle par arrêté du 30 août 2021. L'axe principal est d'assurer la continuité du parcours à l'éducation culturelle et artistique de l'élève de la maternelle à la terminale, et de réaliser l'ambition d'un regard territorial élargi et mutuellement enrichi.

## Vers le 100% EAC :

L'objectif « 100% EAC » est une politique publique qui mobilise un ensemble d'acteurs éducatifs et culturels et des moyens interministériels dédiés pour permettre à tous les élèves du territoire national d'être, au cours de leur scolarité, en contact sensible et étroit avec des propositions issues du monde des arts et de la culture. Cette politique participe de la conviction que les arts et la culture favorisent chez les élèves l'épanouissement personnel, la capacité à penser et à faire des choix par eux-mêmes et qu'ils permettent de nouer une autre relation à l'école et au savoir. Conçue à la fois comme une autre façon d'enseigner et une autre façon d'apprendre, l'éducation artistique et culturelle contribue ainsi à l'expression de chacun dans sa singularité.

### Inscrite dans le projet global de formation de l'élève, elle repose sur trois piliers :

- des rencontres : directes et/ou indirectes, avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux, des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture, des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion...
- des pratiques, individuelles et collectives dans des domaines artistiques diversifiés
- des connaissances : appropriation de repères, d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art, de contextualiser, de décrire et d'analyser une œuvre et de développer l'esprit critique.



L'objectif « 100% EAC » s'appuie sur les 10 articles de la Charte pour l'éducation artistique et culturelle proposée en 2016 par le Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC) qui en rappelle les droits, la nécessité, les composantes (pratiques, rencontres, connaissances), les moyens mobilisables et les partenaires.

## Premier levier : le déploiement du Pass Culture - de 18 ans

Fruit d'un partenariat de premier plan entre le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, celui des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et le ministère de la Culture, le Pass Culture – de 18 ans est un projet ambitieux et innovant en matière d'éducation artistique et culturelle. Il est conçu pour bénéficier pleinement aux élèves et à leurs professeurs, en lien avec les professionnels de la culture et constitue une étape majeure pour réussir le 100 % EAC.

Le Pass Culture "moins de 18 ans" a été mis en place en janvier 2022. Il concerne pour l'heure les élèves de la 4e à la Terminale de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat et comporte deux volets :

- un volet « individuel », qui permet aux jeunes âgés de 15 à 17 ans, sur le modèle d'un crédit de dépenses comparable au Pass Culture "plus de 18 ans", de bénéficier de 20 euros (à l'âge de 15 ans), puis de 30 euros (à 16 ans et 17 ans) pour effectuer des réservations d'offres culturelles, en toute autonomie.
- un volet « collectif », pour accompagner des projets d'éducation artistique et culturelle effectués en groupe et encadrés par des professeurs. Les crédits mobilisables sont calculés à partir du nombre d'élèves par niveau (en moyenne 800 euros par classe et par année scolaire). Ce volet collectif du Pass culture permet d'organiser des sorties scolaires en lien avec les structures culturelles ou d'accueillir des artistes au sein de son établissement.

<b>Bénéficiaires 15-17 ans</b> <i>au 18/05/2022</i>	<b>Bénéficiaires 18 ans</b> <i>au 18/05/2022</i>	<b>Offre pass culture</b> <i>au 18/05/2022</i>	<b>Budget région académique</b> <i>au 03/06/2022</i>
<i>Taux d'utilisateurs au national : <b>50,3%</b></i>  <i>Taux région académique : <b>51 %</b></i>	<i>Taux d'utilisateurs au national : <b>83,2%</b></i>  <i>Taux région académique : <b>82,6 %</b></i>	<i>Nombre de partenaires culturels : <b>399</b></i>  <i>Nombre d'offres créées par ces partenaires : <b>2402</b></i>	<i>Total : <b>7 691 625 €</b></i>  <i>Budget prévisionnel consommé : <b>712 769 €</b></i>  <i>Soit une part prévisionnelle de <b>9,6%</b></i>

# Deuxième levier : l'appel à projets commun aux trois académies

Un appel à projets commun, un vademecum pour la région académique et un visuel pour harmoniser les procédures ont été élaborés. L'appel à projets 2022-2023 a intégré 27 propositions à dimension région académique sur des thématiques diversifiées ; les élèves pourront sur tout le territoire partager une activité cinéma audiovisuel, culture scientifique, développement durable, musique, patrimoine, théâtre, ou univers du livre.

<b>ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE</b>		
<b>CADRE COMMUN DE L'APPEL À PROJETS 1ER ET 2ND DEGRÉS DE LA RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE</b>		
<b>Calendrier de l'opération</b>	<b>Architecture de l'appel à projets</b>	<b>Les étapes de la validation</b>
<p><b>Jusqu'au 15 mai 2022</b> : recensement des projets culturels menés en 2021-2022</p> <p><b>15 mai - 15 juin</b> : ouverture de l'application pour entrer les projets prévus en 2022-2023</p> <p><b>15 juin - 13 juillet</b> : période d'instruction des demandes puis de validation des projets lors des commissions départementales partenariales</p> <p><b>Avant la rentrée</b> : communication des résultats aux écoles et aux établissements</p> <p><b>1er septembre - 30 septembre</b> : phase de réajustement</p>	<p>Pour une école ou un EPLE qui souhaite déposer un projet, 2 types d'entrées sont proposées aux professeurs</p> <p><b>1. Je fais mienne une proposition listée dans un répertoire d'offres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- des offres territoriales locales et départementales (DSDEN)</li><li>- des offres académiques ou de région académique</li><li>- des offres nationales</li></ul> <p><b>2. Je monte un projet EAC d'initiative locale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- il concerne une seule école ou un seul établissement scolaire</li><li>- il fédère plusieurs écoles et/ou établissements scolaires</li></ul>	<p><b>Commissions :</b></p> <p>Les commissions départementales de fin-juin début-juillet se tiennent en DSDEN en présence de la DAAC, de la DRAC, des collectivités territoriales et de représentants de l'éducation nationale (IEN, IA-IPR...)</p> <p><b>Les projets reçoivent 2 types de réponse</b></p> <p><u>Validé en précisant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Validation avec accompagnement pédagogique</li><li>- Validation avec moyens horaires ou financiers</li><li>- Validation avec formation inscrite au PAF</li><li>- Validation sans moyens</li></ul> <p><u>Non validé</u></p>

## Mme Maylis DESCAZEAUX, directrice régionale des affaires culturelles (DRAC) de Nouvelle-Aquitaine

*La généralisation de l'éducation artistique et culturelle à tous les enfants, le « 100%EAC », est un objectif que portent conjointement les ministères de l'éducation nationale et de la culture. La participation de tous à la vie culturelle, la curiosité et l'envie de découvrir de nouvelles expériences artistiques, l'éducation aux médias et à l'information, la consolidation du lien avec les artistes et les lieux de culture... tous ces enjeux justifient une préoccupation particulière à l'égard des plus jeunes. L'EAC et la découverte de l'art sous toutes ses formes sont une des réponses à ces enjeux.*

*Les services déconcentrés de l'État en charge de la mise en œuvre de cette politique prioritaire en Nouvelle Aquitaine, le service inter-académique de l'EAC et la direction régionale des affaires culturelles, sont des partenaires solides et engagés dans cette voie depuis plusieurs années. La DRAC\* a consacré à l'EAC en 2021 plus de 3,8 M€.*

*Ce partenariat de longue durée s'appuie d'abord sur la bonne connaissance mutuelle des équipes de nos services et des acteurs de l'éducation artistique et culturelle sur le terrain, qu'il s'agisse des professionnels de l'éducation (de la maternelle à l'enseignement supérieur), des artistes et des acteurs culturels investis, et bien sûr des collectivités locales qui portent des projets culturels structurants dans leur territoire.*

*Nous pouvons nous appuyer sur la convention DRAC-DRAAF-Rectorat-Région Nouvelle Aquitaine signée en 2019, pour déployer nos actions en commun. Au-delà des dispositifs nationaux déclinés en région comme les programmes d'éducation au cinéma et à l'image avec le CNC, le déploiement « d'Orchestre à l'école » ou les résidences de jeunes artistes qui participent à « Création en cours » dans chaque département, nous développons ensemble une véritable expertise lors de l'examen des centaines de projets proposés par les établissements culturels, les équipes artistiques et les établissements scolaires, lors des appels à projets organisés chaque année et auxquels la DRAC consacre des moyens très importants (1,5M€ en 2021). L'EAC s'appuie également sur les classes à horaires aménagés théâtre ou musique, sur les chorales scolaires et les chœurs académiques qui impliquent souvent les conservatoires, ainsi que sur la participation d'artistes aux enseignements de spécialité « Arts » ou aux options artistiques au lycée...*



*Par ailleurs, la DRAC a amorcé depuis plusieurs années une démarche de contractualisation avec les collectivités locales en vue de les associer à la généralisation de l'EAC, en l'élargissant aux différents temps de la vie des enfants et des familles. La gouvernance de ces conventions associe les représentants de la DRAC et des services de l'éducation nationale dans tous les départements et communautés de communes concernés. Cette démarche est confortée, depuis cette année, par l'attribution conjointe par les préfets de région et les recteurs de régions académiques d'un label « 100%EAC » que viennent solliciter les collectivités qui souhaitent voir reconnaître par l'État leur engagement en faveur de l'éducation artistique et culturelle pour tous.*

*Ce panorama d'action déjà très riche a pris une nouvelle dimension en 2021 avec la généralisation du Pass culture, pour les jeunes de 18 ans, marquant l'aboutissement, à leur majorité, des parcours d'éducation artistique et culturelle auxquels ils ont participé depuis l'école. L'élargissement du Pass culture aux élèves de 14 à 17 ans, à titre individuel et sous une forme collective avec leurs enseignants, est désormais un levier puissant de la généralisation de l'EAC. Il nous revient d'assurer la présence sur le Pass culture d'une offre culturelle de qualité et diversifiée pour ces collégiens et lycéens. Le défi à relever est immense et les moyens mis en œuvre conséquents.*

# 2

## Accompagner l'élaboration du projet d'orientation et du parcours de formation des élèves

Les axes politiques concernant l'orientation et le parcours des élèves sont définis par une circulaire de région académique transmise à l'ensemble des acteurs de l'éducation nationale en début d'année scolaire afin de permettre à chacun d'inscrire ces priorités dans la programmation annuelle des actions à conduire auprès des élèves.

Le SRA-IOLDS travaille en lien avec la région et plus spécifiquement la direction de l'orientation du Conseil régional afin de développer et structurer les actions d'information à l'orientation mises en œuvre par les établissements dans le cadre des heures dédiées au collège et au lycée (cahier des charges diffusé conjointement ; organisation du printemps de l'orientation ...).

Le travail avec la direction de l'orientation porte aussi sur la politique événementielle et le soutien des différents forum ou salon organisés au bénéfice des élèves de collège et de lycée. L'action du Conseil régional s'inscrit au plus près des acteurs, notamment de l'éducation nationale, sur les territoires, pour leur mise en œuvre. Le travail autour de la stratégie de déploiement territorial des événements va se poursuivre sur les années à venir. L'information des élèves sur les métiers et les formations repose également sur des projets et des actions mises en œuvre par d'autres services régionaux comme le SRA-FPICA\* sur la relation école-entreprise et le

développement des comités locaux école-entreprises ou le SRA-NE\* notamment sur les projets autour des métiers du numérique.

L'accompagnement des élèves s'appuie également sur la formation des enseignants et des psychologues de l'éducation nationale inscrite dans le cadre des plans de formations académiques. Elle permet d'actualiser ou de renforcer les connaissances et les compétences au regard des enjeux relatifs aux parcours des élèves, aux choix qu'ils expriment et à leur réussite. Au sein du SRA-IOLDS, le pôle pédagogie de l'orientation, coordonné par le site de Poitiers, a engagé un état des lieux des actions de formation déployées par chacun des plans afin de réfléchir à la possibilité de mutualisation ou d'essaimage. Les Comités Locaux Ecole Entreprise permettent un travail de proximité, souvent à l'échelle d'un bassin d'emploi, entre les collèges, les lycées et les entreprises. Les relations partenariales ainsi construites facilitent l'accès des collégiens et des lycéens professionnels à des stages de qualité dans les entreprises de proximité; elles permettent également l'expression des besoins en compétences des entreprises et sont dès lors à l'origine de propositions d'évolution de l'offre de formation.

Le pôle d'expertise Ecole Entreprise du service régional académique FPICA synthétise ces travaux pour les diffuser et les porter à la connaissance de la région académique.

// SRA-IOLDS



### Le printemps de l'orientation

Lors du printemps de l'orientation organisé au mois de mars, la collaboration initiée avec le Conseil régional et plus spécifiquement la direction de l'orientation a permis de proposer aux équipes des établissements, aux élèves et à leurs familles un catalogue d'actions et ressources élaboré par les partenaires rassemblés au niveau de la région académique ou engagés au plus près des territoires.

- Trois jours dédiés au cours du mois de mars ;
- Un catalogue d'actions diffusées aux établissements ;
- Un padlet spécifiquement développé pour l'événement ;
- Des webinaires thématiques et des actions d'immersions ;
- Une webTV en direct et en replay proposant des émissions thématiques sur les métiers, les formations, la mobilité et les aides...

# 3

## Optimiser le parcours de l'élève : l'affectation en lycée et l'admission dans l'enseignement supérieur

Favoriser l'ambition des élèves et des étudiants, accompagner et permettre la fluidité des parcours et les mobilités, améliorer l'accès à l'enseignement supérieur, sont des enjeux importants que porte la région académique.

La coordination des grandes étapes du calendrier au niveau de la région académique participe d'un processus de simplification des procédures administratives pour les établissements, les élèves et leurs familles. Elle facilite la formulation des vœux de formations en lycée sur toute la région académique et plus particulièrement pour les élèves habitant dans un territoire limitrophe d'une autre circonscription académique. Elle inscrit également les relations des services des DSDEN aux niveaux interdépartemental et interacadémique dans une temporalité commune dans les phases de gestion de l'affectation et tend à faciliter leurs échanges.

Le SRA-IOLDS organise et gère, sous la responsabilité de la rectrice de la région académique, en coordination avec le recteur délégué à l'ESRI et en collaboration avec les DSDEN\*, les procédures académiques d'affectation des élèves en lycée avec un objectif de simplification pour les usagers (procédures, calendrier, fluidité des parcours).

Pour l'admission dans l'enseignement supérieur le SRA-IOLDS accompagne :

- Les établissements d'accueil et d'origine dans les opérations qu'ils ont à effectuer pour la bonne mise en œuvre de la procédure Parcoursup ;

- Les candidats dans toutes les étapes de la procédure : formulation des vœux, phase d'admission et phase complémentaire, saisine de la CRAES\*.

Au sein du SRA-IOLDS, le pôle « parcours de l'élève » coordonné sur le site de Bordeaux travaille à la production d'indicateurs de pilotage et d'analyses en lien, avec les services statistiques académiques.

Sur la sécurisation des parcours des étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), le service assure, avec le secrétariat général de région académique, le suivi des conventions prévues par les dispositions du dernier alinéa de l'article L.612-3\* du code de l'éducation entre les lycées support de CPGE\* et les universités ou les établissements d'enseignement supérieur.

Favoriser l'ambition des élèves et leur réussite : création du réseau des lycées à classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) au sein de la région académique.

Au sein de la région académique, le constat d'un moindre choix et d'une moindre poursuite d'études des élèves en CPGE a été posé. Le réseau des CPGE est structuré autour de trois têtes de réseau académique chargées de l'animer : le proviseur du lycée Montaigne de Bordeaux, le proviseur du lycée Gay-Lussac de Limoges, la proviseure du lycée Guérin de Poitiers.

Le réseau a défini plusieurs axes de travail dont notamment :

- Mieux faire connaître les CPGE aux élèves et des familles
- Travailler sur les questions de mobilité et d'hébergement des élèves
- Faire évoluer, en lien avec les universités et la région académique, les conventions qui sécurisent les parcours des étudiants inscrits en CPGE et organisent les modalités de passerelles entre les formations de CPGE et celles dispensées par les universités.





## Orientation - affectation post-3e

En collaboration avec Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, travail de fiabilisation de l'offre de formation en apprentissage pour l'information aux familles : 1 304 formations post-3ème publiées afin de permettre aux élèves d'exprimer des vœux.

### Accompagnement des usagers de la plateforme *Parcoursup*

Sur l'année 2020-2021 :

- 71 327 candidats ont formulé au moins un vœu sur la plateforme Parcoursup
- 538 établissements d'enseignement supérieur proposent 1767 formations
- Accompagnement des candidats :
  - 2 972 messages ont été reçus et traités sur la rubrique contact de Parcoursup ;
  - 2000 candidats ou parents ont été accompagnés par téléphone entre juin et septembre via le numéro vert dédié ;
  - 132 candidats ont saisi la commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur (CRAES).

# 4

## Déployer les actions de prévention du décrochage scolaire et assurer la mise en œuvre de l'obligation de formation 16-18

Au sein des pôles d'accompagnement à la persévérance scolaire, les coordonnateurs de la mission de lutte contre le décrochage scolaire interviennent auprès des équipes et des élèves en prévention et en remédiation. Certaines actions proposées s'inscrivent dans le cadre d'un appel à projet proposé par le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine (direction de l'éducation).

Le pôle persévérance scolaire coordonné sur le site de Limoges favorise la réflexion et les actions communes : semaine de la persévérance scolaire ; développement des clauses sociales de formation s'appuyant sur la commande publique pour permettre à des jeunes de réaliser un parcours en entreprise allant de la découverte à la confirmation de leur projet professionnel.

L'accompagnement mis en œuvre s'inscrit dans le cadre des solutions qui peuvent être proposées aux jeunes âgés de 16 à 18 ans relevant de l'obligation de formation.

Le travail de repérage est assuré par les PSAD\* (CIO\*/Missions locales). En lien avec la Haut-commissaire à la pauvreté, la DREETS\* et l'ARML\*, le SRA-IOLDS a proposé un outil de communication intitulé « point de repères » pour la mise en œuvre de l'obligation de formation, une charte de fonctionnement et des outils mobilisables pour effectuer le suivi des jeunes. Ce travail s'inscrit aussi dans le cadre d'une collaboration avec le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine (appel à projet de la direction de l'orientation) pour mieux adapter les réponses aux besoins des acteurs sur les territoires.

// SRA-IOLDS



### La mission de lutte contre le décrochage scolaire

Au cours de l'année 2020-2021, les dispositifs de mission de lutte contre le décrochage scolaire ont accompagné plus de 4 400 élèves de la région académique (76% en prévention, en lien étroit avec les équipes des établissements scolaires ; 24% en remédiation). Plus de 68% de ces élèves poursuivent leur scolarité en formation initiale (sous statut scolaire ou d'apprenti). 20% bénéficient d'un accompagnement renforcé de la MLDS\* ou d'un suivi avec un partenaire de la PSAD dont la mission locale.

Dans le cadre spécifique de l'obligation de formation pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans, sur l'année 2020-2021, 1927 jeunes relevant de l'obligation de formation 16-18 ans ont été pris en charge et accompagnés par l'éducation nationale à l'échelle de la région académique.



# 5

## Promouvoir le développement des Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ)

Les 11 CMQ\* de la région académique, existant ou en devenir, sont de par leur nature, des éléments importants de l'offre de formation professionnelle. Points de rencontre des entreprises et des organismes de formation, ils ont été construits pour proposer systématiquement toutes les voies de formation. Le pilotage du développement, l'animation des directions opérationnelles, la construction de réponses aux AMI\* type PIA\* ou CMA\* sont organisés et conduits à partir du pôle de Poitiers. Le travail sur les CMQ nécessite une coordination forte avec d'autres services régionaux (SRA-IOLDS, SRA-NE et DRA-RI\*) ainsi qu'avec la collectivité régionale.

// SRA-FPICA

### Chiffres clés

Label	Existant et projet
CMQ	5
Talents et Territoires Nouvelle-Aquitaine (TTNA)	1
CMQ + TTNA	3
CMQ excellence + TTNA	2

### Les Campus connectés



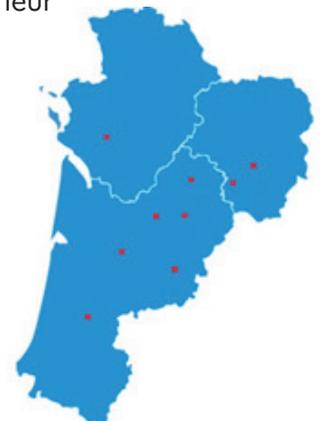
Les Campus connectés sont des lieux d'études labellisés par l'État où les jeunes peuvent suivre, près de chez eux, des formations à distance auxquelles ils se sont inscrits auprès d'une université ou d'un établissement. Porté par une collectivité territoriale et une université, partenaire, en lien avec le rectorat et les acteurs locaux de l'éducation, le campus connecté se positionne comme un véritable tiers-lieu de l'enseignement supérieur, innovant et collaboratif.

Le campus connecté constitue un dispositif d'égalité des chances :

- Il offre à tout apprenant la possibilité de poursuivre une formation du supérieur à distance, diplômante ou certifiante, dans des conditions favorisant sa réussite ;
- Il a vocation à être un vecteur du lien social des apprenants situés dans les territoires enclavés ;
- Il permet de dépasser les difficultés de mobilité auxquels les étudiants peuvent être confrontés, de réussir des études qu'ils n'auraient pas forcément entreprises et/ou de leur servir de tremplin pour la poursuite d'études sur un site universitaire.

9 campus connectés labellisés en région académique en lien avec les universités partenaires de proximité (université de Bordeaux, université de La Rochelle, université de Limoges).

- Bergerac ;
- Brive ;
- Mont-de-Marsan ;
- Périgueux ;
- Saint-Macaire ;
- Sainte-Foy-La-Grande
- Saintes ;
- Tulle ;
- Villeneuve-sur-Lot



# 6

## Renforcer l'apprentissage, en particulier dans ses aspects pédagogiques

Conséquences de la loi de 2018, réformant profondément l'apprentissage, et la transformation de la voie professionnelle, l'apprentissage s'est fortement développé au sein des EPLE\*. Le SRA-FPICA s'est fixé comme objectif d'accompagner cette évolution au niveau qualitatif.

Un vadémécum a été élaboré et une charte de l'apprentissage adoptée par les 5 structures de l'éducation nationale. La mise en synergie des compétences des CAFOC\* et des ressources recherche & développement des 3 académies, coordonnée à partir du pôle de Poitiers, met à disposition un ensemble de ressources pédagogiques, majoritairement sous formes hybrides.

// SRA-FPICA



# 7

## Conforter le rôle des des missions de contrôle pédagogique des formations en apprentissage des trois académies (MCFPA)



Sous le pilotage du pôle de Limoges, les 3 MCF-PA\* ont construit une méthodologie commune, conforme à l'organisation de la DREETS\* et des branches professionnelles.

Le processus de contrôle est effectué par autosaisines validées en académies par les rectrices, répondant à des critères concertés, et par saisines d'utilisateurs par l'intermédiaire de la DREETS.

// SRA-FPICA

# 8

## Accroître le développement du numérique éducatif

CRCN-Édu\*– PIX+ Édu : il s'agit d'un nouveau référentiel de compétences numériques professionnelles associé à de nouvelles modalités de certification des compétences numériques des enseignants, en phase avec les besoins actuels.

Qu'il s'agisse d'accompagner les élèves dans la maîtrise du numérique, d'échanger avec les parents, d'expérimenter de nouvelles manières d'apprendre et d'enseigner avec le numérique, les compétences numériques sont toujours plus indispensables.

C'est dans cet esprit que la certification Pix+ Édu est introduite à partir de janvier 2022 dans le cadre d'une phase pilote.

Une offre de parcours dédiée, inscrite dans le schéma directeur de la formation des trois écoles académiques de la formation continue (EAFC) des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers, construite en complémentarité avec l'opérateur

Canope et les services académiques, permet à chaque enseignant de s'inscrire dans une démarche de développement professionnel.

Le nouveau dispositif de certification des compétences numériques des enseignants entre en phase pilote à partir de janvier 2022 dans le cadre d'un partenariat mobilisant PIX, CANOPE\*, le SRA-NE\* et les 3 EAFC, le CNED\* et les INSPE\*.

Il permet de tester et d'ajuster les principes, les modalités et les épreuves de cette certification innovante dans des académies pilotes, et d'en préparer de manière collective sa généralisation prévue à la rentrée 2023.

// SRA-NE



### Aller plus loin

- 14 enseignants chargés de mission numérique sont certifiés Pix+ Édu experts
- Pour les élèves, la certification des compétences se poursuit en fin de cycle terminal
- Perspective : proposer des parcours de formation spécifiques en collaboration avec CANOPE dans le cadre des Ecoles Académiques de la Formation Continue.

# 9

## Le programme Ted-i : un programme au cœur du concept de l'école inclusive

Le programme TED-i propose de mettre à disposition des élèves empêchés des systèmes de télé présence robotisés. Ces systèmes sont destinés à améliorer l'accompagnement pédagogique et la socialisation des jeunes élèves ou étudiants (depuis l'école primaire jusqu'à l'université). Ils sont utilisés dans le contexte éducatif pour permettre à des élèves empêchés - malades, accidentés - d'assister aux enseignements depuis leur domicile ou une structure médicale, quand ils ne peuvent pas être dans la classe.

Le principe des robots de téléprésence est simple : l'élève empêché pour de longues périodes (maladies, accidents, phobies, ...), peut depuis son lieu de soin ou depuis son domicile se connecter et piloter les déplacements du robot, qui est positionné dans les salles de cours. L'élève peut ainsi en direct suivre les activités de la classe, y participer activement et il peut à distance recouvrer un lien social inclusif avec ses camarades de classe et avec ses enseignants.

Deux types de robots sont utilisés : Buddy pour des élèves de cycle 1 et 2 et Beam à partir du cycle 3.

// SRA-NE



### Chiffres clés

- 30 robots sont déployés en région académique
- À terme, 122 robots Buddy et 117 robots Beam seront déployés dans les salles de classe.

# 10

## Fonds structurels européens

Afin de développer le recours aux financements européens, la région académique Nouvelle-Aquitaine met à disposition des porteurs de projets, un service d'assistance technique et d'appui pédagogique au montage de projets proposant :

- des réunions d'information et de sensibilisation ;
- des conseils, de l'accompagnement au montage de projets fonds structurels européens (FSE) / Fonds européen de développement régional (FEDER) ;
- des outils pratiques pour le montage, la conduite de projets ;
- des rencontres pour favoriser la mutualisation des pratiques.

Les projets développés visent à mettre en œuvre des actions innovantes et efficaces au service des équipes éducatives et de la réussite de élèves.

Les 3 académies ont mobilisé près de 3 millions d'euros de FSE\* depuis 2018 à destination d'environ 3000 élèves, pour la mise en place d'actions de :

- scolarisation des élèves allophones ;
- sécurisation des parcours de formation des élèves et des apprentis ;
- prévention de l'illettrisme à destination de collégiens.



### Perspectives

Afin de développer le recours aux fonds européens au service de la politique éducative, des diagnostics ont été réalisés et ont permis de faire émerger les besoins sur le territoire.

Ainsi, de nouvelles perspectives de mobilisation des financements européens s'ouvrent pour la région académique. Les objectifs sont donc de :

- maintenir la mobilisation des financements européens pour la scolarisation des élèves allophones, la sécurisation des parcours et la lutte contre l'illettrisme ;
- développer le recours aux fonds européens en soutien à la professionnalisation des équipes éducatives, au numérique éducatif ou encore à la formation professionnelle.

La cellule régionale Fonds Européens a été mise en place au sein de la région académique Nouvelle-Aquitaine depuis 2018. Cette cellule, basée au rectorat de Poitiers, travaillant en étroite collaboration avec le GIP-FCIP\* qui assure le portage administratif et financier des projets, permet la mobilisation de ressources complémentaires en soutien aux priorités stratégiques de la feuille de route régionale et des projets académiques.

Il s'agit d'accompagner les porteurs de projet de l'éducation nationale dans le montage et la mise en œuvre de leurs projets cofinancés par le FSE ou le FEDER\*.

// Cellule FSE



# LA JEUNESSE, L'ENGAGEMENT ET LE SPORT

# 1 Consolider la continuité éducative : dispositif "une école - un club"

Déploiement des dispositifs faisant le lien entre les temps éducatifs des mineurs, scolaires et de loisirs, pour renforcer la continuité éducative :

- Plan mercredi : rassembler les acteurs concernés par le temps périscolaire pour favoriser la continuité éducative sur la semaine, tout particulièrement le mercredi ;
- Colos apprenantes : soutenir les départs en séjour de vacances pour les enfants les plus défavorisés (séjours labellisés) et action de contrôle et accompagnement des ACM\* ;
- « Savoir rouler à vélo » (SRAV), « Aisance Aquatique » (AA) et « j'apprends à nager » et le dispositif « 30'APQ »

## 30'APQ

Trente minutes d'activité physique quotidienne (30'APQ) est une mesure qui s'inscrit dans la déclinaison de la feuille de route « sport éducation » du 23 juin 2021. Elle favorise la pratique régulière d'une activité physique et sportive dans l'ensemble des espaces et temps scolaires, périscolaires et extrascolaire et devient un enjeu de santé globale pour tous les élèves.

Son déploiement permet le rapprochement des écoles avec les associations sportives favorisant une introduction aux sports en complément de l'EPS.

La mise en place d'une relation forte entre une école et une association sportive partenaire de proximité, va créer des temps de rencontre entre la communauté éducative et les sportifs.

Une dynamique régionale, regroupant les 12 départements, est engagée avec la signature de conventions favorisant l'accompagnement financier des réseaux des clubs pour croiser les politiques ministérielles : ligues régionales de football, de rugby (avec un focus sur les opérations autour de la coupe du monde 2023), de basket et de hand-ball. Des liens avec d'autres ligues sont engagés pour aboutir sur de nouvelles conventions.

Un point particulier concerne les interventions des acteurs du sport en milieu scolaire. Une stratégie régionale partagée est établie pour l'ensemble des 12 départements composant la région académique. Des groupes de travail ont été mobilisés afin d'harmoniser :

- le cadrage des interventions et des accompagnements et valider les contenus pédagogiques
- la réglementation commune pour les intervenants extérieurs
- l'accompagnement de la formation des enseignants.

## Les conventions "1 école 1 club"

1200 conventions 1 école 1 club seront déclinées en lien avec les disciplines volontaires (ligues régionales football, rugby, basket, handball dans un premier temps puis ouverture à d'autres disciplines), le sport scolaire (USEP). A travers l'accompagnement de la professionnalisation des clubs sportifs impliqués, une action sera mise en œuvre en priorité sur les territoires ciblés par le DSR JES : cités éducatives/territoires ruraux/QPV/ ZRR afin de corriger les disparités d'accès à la pratique sportive, notamment féminine pour ces territoires les plus fragiles.



## Chiffres clés

- 8 400 enfants sont partis en colos apprenantes, 830 colos labellisées
- 297 plans mercredi signés en 2021 – 34 structures financées pour la relance du plan mercredi
- 10 710 attestations délivrées SRAV\*
- 515 contrôles ACM en 2021
- 871 enfants ont suivi un cycle visant l'aisance aquatique
- 600 conventions signées « Une école - Un club » pour septembre 2022
- 2 500 clubs mobilisables pour les 30'APQ

### Bilan intermédiaire des actions

Le bilan intermédiaire est très positif : reconduction de Colos apprenantes en 2022, relance du Plan mercredi pour la rentrée prochaine. Concernant l'AA\* et le SRAV\*. Un recensement aura lieu deux fois par an au niveau national. Pour les 30'APQ, les actions partenariales ont été anticipées par la mise en place de conventions sportives adaptées avec les principales ligues régionales.

### ➤ Perspectives 2022-2023

- Déploiement de colos apprenantes aux vacances de printemps et d'été
- Nombre d'attestations SRAV délivrées : à multiplier par 2
- Nombre d'enfants visant l'aisance aquatique : à multiplier par 7
- Nombre de conventions «1école1club » en prévision : 1200
- Contrôles des ACM
- Déploiement plan mercredi pour la rentrée scolaire

// DRA-JES, DSDEN

# 2

## Contribuer au soutien des acteurs de la vie associative

La vie associative représente l'un des piliers de la vie démocratique d'une nation et constitue l'une des expressions de la dynamique d'engagement de la société française, sous l'autorité du préfet. Les services JES contribuent à soutenir et accompagner ce tissu associatif. Cela se traduit par la coordination de l'ensemble des politiques de soutien aux associations par :

- l'animation des DDVA\* et référents des services régionaux de l'État,
- le pilotage et la mise en œuvre du soutien à la vie associative au moyen du FDVA\*, du FONJEP\* et des dispositifs d'aide à l'emploi,
- le développement de l'observation de la vie associative,
- le déploiement d'une stratégie de mise en réseau des structures de l'accompagnement avec la mesure Guid'asso,
- la définition d'une stratégie partagée et d'engagements réciproques avec la Région et Le Mouvement Associatif de Nouvelle-Aquitaine (charte régionale).

### ↳ Perspectives

- Campagnes FDVA : 2022
- FONJEP Jeunes : 2022
- Signature de la charte des engagements réciproques 2022-2027 avec le Conseil régional et Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine.
- Poursuite du déploiement de la mesure et stratégie Guid'asso sur l'accompagnement de la vie associative.

// DRA-JES



### Chiffres clés

- ↳ 10 000 dossiers instruits.
- ↳ 2000 associations aidées (formation des bénévoles, projets innovants, fonctionnement).
- ↳ 780 FONJEP à l'échelle Nouvelle-Aquitaine.

### Bilan intermédiaire des actions

Dans le cadre des campagnes FDVA et FONJEP, les soutiens aux associations sont déployés tout au long de l'année. A ce jour, on note une hausse des demandes FDVA, signe d'une reprise de la dynamique du tissu associatif. La poursuite de Guid'asso se fait par les premières labellisations des structures de l'accompagnement.

# 3

## Inciter à l'engagement et à l'insertion des jeunes (Service National Universel, service civique, programmes européens, SESAME\*)

Le déploiement des dispositifs vise à inciter à l'engagement, à la formation et à l'insertion en articulation avec les dynamiques développées durant la scolarité :

- Le Service National Universel (jeunes de 15 à 17 ans) dans l'objectif de développer une société de l'engagement ;
- Le service civique, le service volontaire européen pour structurer une démarche d'engagement, les chantiers de jeunes bénévoles ;
- Le dispositif SÉSAME\* pour accompagner les jeunes âgés de 16 à 25 ans très éloignés de l'emploi vers une qualification professionnelle et un emploi dans le champ du sport ou de l'animation ;
- « 1 jeune 1 solution » : dispositif qui contribue à l'aide à l'embauche, à l'accompagnement de jeunes en difficulté.



### Chiffres clés

#### SNU :

- 2 000 jeunes accueillis en 2021 et un objectif de 4500 jeunes sur 2022
- 5,8 M€, budget régional SNU pour 2022.

#### Service civique :

- 5700 postes à agréer pour 2022
- cible de 13000 volontaires accueillis tous agréments confondus.

#### SESAME

- 409 jeunes ont bénéficié d'un parcours de formation SÉSAME dans les métiers du sport et de l'animation.
- 50 jeunes en cours d'accompagnement SÉSAME à l'insertion professionnelle
- budget régional Sésame 2021 : 898 650 €

### Bilan intermédiaire des actions

**SNU 2021** : 13 séjours de cohésion en 2021, la majorité des jeunes a pu poursuivre sur la phase 2 en s'engageant dans une Mission d'Intérêt Général (MIG).

**SNU 2022** : 4 séjours de cohésion pendant les vacances d'hiver. La mobilisation sur la phase 2 pour les cohortes précédentes est en cours. Les objectifs 2022 du service civique ont été transmis (5700 postes à agréer au niveau local dans la région).

**SÉSAME** : La stratégie d'actions est déclinée par les SDJES en lien avec les missions locales et pôle emploi. L'animation du réseau des référents emploi est prévue pour un premier bilan en mai 2022.

### ➤ Perspectives

Poursuite du Service National Universel (jeunes de 15 à 17 ans) dans l'objectif de développer une société de l'engagement qui conforte la mixité sociale et territoriale en intégrant plus de jeunes issus des QPV, des territoires ruraux et en facilitant l'accès aux séjours de cohésion aux élèves de l'enseignement professionnel et en leur proposant un accompagnement renforcé pour l'accès aux missions d'intérêt général. Renforcement du Service civique, notamment via les agréments régional et départemental.

// DRA-JES, SRA-REIC, DREETS, SDJES

# 4

## Organiser un réseau JES optimisé (pilotage régional stratégique, appui et expertise aux départements)

- Un réseau JES dont les politiques publiques mises en œuvre s'inscrivent dans une complémentarité des actions du secteur scolaire et supérieur (engagement, information et mobilité des jeunes, continuité éducative, développement de la place du sport dans la société, formations-certifications JES, ...);
- Le réseau JES est structuré au niveau départemental et régional et placé sous l'autorité de la rectrice de région académique
- Missions propres DRA-JES\* du niveau régional : pilotage des politiques JES, allocation des ressources, formation/certification ;
- Animation fonctionnelle du réseau par le DRA-JES (12 services départementaux JES/SDJES\*) à travers l'instance de coordination régionale et les équipes techniques métiers ;
- Appui et expertise de la DRA-JES aux SDJES sur des sujets techniques ou compétences rares et mise en place de l'interdépartementalité sur des missions infra régionales (inspection-contrôle, enquêtes administratives) ;
- Développement de complémentarités avec les autres services régionaux académiques (DRA-FPICA\*, DRA-REIC\*,...), notamment en matière de formation professionnelle ou de mobilité internationale des jeunes.

### Bilan intermédiaire des actions

En 2021, les autorités académiques et le secrétariat général de région académique en particulier ont œuvré afin de garantir les meilleures conditions d'accueil de la DRA-JES et des SDJES nouvellement transférés, tout en maintenant leurs spécificités au travers des compétences métiers.

### ➤ Perspectives

Le dialogue stratégique régional JES va permettre une appropriation par le réseau en région académique des objectifs partagés à l'échelle nationale et une meilleure lisibilité des actions.

En termes de pilotage, l'objectif est d'optimiser les ressources au service des politiques publiques en référence au DSR. Dans cette optique, il y a lieu de rééquilibrer les moyens afin de corriger les situations de disparités départementales en matière RH.

// DRA-JES



### Chiffres clés

#### Sur le plan financier

3 BOP métiers avec des dotations annuelles :

- BOP 163 « JVA », 11,9 M€
- BOP 219 « sport », 8,5 M€
- BOP 364 « cohésion sociale et territoire », 0,5 M€

#### En matière de politique sport

Crédits de l'ANS\* dans le cadre d'appels à projet s'élevant à :

- 8 M€ pour les projets sportifs territoriaux
- 5 M€ pour les équipements sportifs



L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR, LA  
RECHERCHE ET  
L'INNOVATION

# 1

## Accompagner pour mieux orienter et mieux réussir

Les dispositifs de la loi d'Orientation et réussite des étudiants (ORE) et PaRéO\* viennent compléter les actions déjà mises en place par les universités pour favoriser le continuum Bac-3/Bac +3 et la réussite en L1 (journées d'immersion, journées de liaison lycées-université, tutorat, dispositifs NCU...).

### Mise en œuvre de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE)

Le déploiement de la loi ORE\* en Nouvelle-Aquitaine s'est accompagné de 24 millions d'euros de moyens cumulés depuis 5 ans permettant la création de places supplémentaires en licence.

Ainsi, près de 4500 places nouvelles ont été ouvertes sur la période dans les établissements néo-aquitains.

On observe une augmentation des moyens à partir de 2021 pour répondre à la hausse des effectifs et soutenir les établissements après la période de crise sanitaire.

Année	Financement places supplémentaires	Places supplémentaires	Financement					Total cumulé
			2018	2019	2020	2021	2022	
2018-2019	P150 Masse salariale sociée	1259	779 167€	2 337 500€	2 337 500€	2 337 500€	2 337 500€	10 129 165€
	Heures complémentaires		478 215€					478 215€
2019-2020	P150 Masse salariale sociée	981		758 138€	2 278 645€	2 278 645€	2 278 645€	7 594 073€
	Dispositif «rebond»	60		49 500€	150 000€	150 000€	150 000€	499 500€
2020-2021	P150 Masse salariale sociée	733			219 466€	811 400€	811 400€	1 842 266€
	Plan de relance	379				766 400€	0€	766 400€
	Dispositif rebond	-15			-39 000€			-39 000 €
2021-2022	P150 Masse salariale sociée (campagne 1)	249				107 400€	432 200€	539 600€
	Plan de relance (campagne 1)	331				304 534€	448 401€	752 935€
	Plan de relance (campagne 2)	34				286 400€	282 133€	568 533€
	Plan de relance (campagne 3)	0				378 667€		372 667€
2022-2023	Plan de relance	481					513 068€	513 068€
Total enveloppe « places supplémentaires RANA »		4492	1 257 382€	3 145 138 €	4 946 611€	7 414 946€	7 253 347€	24 017 422€

## L'accompagnement des étudiants au travers les dispositifs « OUI SI » et PaRéo\*

Les moyens cumulés pour l'accompagnement des étudiants participants au dispositif « OUI SI » s'élèvent à 4,65M€.

Ce dispositif permet de mettre en place des actions de remédiation ou propédeutiques pour des étudiants aux profils spécifiques : néo-bacheliers issus des voies professionnelle ou technologique ou des étudiants en reprise d'étude. Ces étudiants bénéficient d'un accompagnement personnalisé pour combler leurs lacunes, renforcer leurs savoirs fondamentaux ; ils jouissent également d'une plus grande proximité avec les enseignants, d'un temps plus important pour leur travail personnel ou pour l'apprentissage du français, en ce qui concerne les étudiants étrangers.

Les premiers éléments statistiques fournis par les universités montrent un impact favorable sur la réussite de ces étudiants et un taux de satisfaction important chez les étudiants eux-mêmes.

Par ailleurs, l'université Bordeaux Montaigne et La Rochelle Université ont mis en place le dispositif PaRéO\* (« passeport pour réussir et s'orienter »). Il permet aux néo-bacheliers qui le souhaitent de bénéficier d'une année universitaire adaptée afin de préparer leurs choix d'orientation et de découvrir différents domaines d'études et de milieux professionnels avant de finaliser leurs choix de formation.

## Diversité sociale et accès à l'excellence : l'exemple de deux dispositifs innovants au service de l'ambition des étudiants

### Le parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) :

Le parcours préparatoire au professorat des écoles permet de se préparer à devenir professeur des écoles avec :

- des enseignements de culture générale et pluridisciplinaires dispensés en lycée (français, mathématiques, histoire-géographie, sciences et technologie, philosophie morale et politique, arts, EPS, langue vivante étrangère) ;
- des enseignements de spécialisation et d'approfondissement adossés à la recherche dispensés à l'université correspondant au parcours de licence choisi ;
- des stages d'observation et de pratique accompagnée à l'école primaire en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année de licence ;
- un stage de mobilité internationale en troisième année de licence.

Le parcours donne lieu à l'obtention de 180 ECTS et à la délivrance d'une licence dans la discipline majeure de référence qui porte le parcours avec un débouché naturel vers la master MEEF mention « premier degré ». Les promotions de PPPE comportent au moins 40% de boursiers.

### Dans la région académique, deux PPPE ont ouvert à la rentrée de septembre 2021 :

- Académie de Bordeaux : PPPE Université de Pau et des Pays de l'Adour et lycée Louis Barthou à Pau (64) ;
- Académie de Limoges : PPPE associant l'Université de Limoges et le lycée Turgot à Limoges (87).

### En préparation pour la rentrée 2022 :

- Académie de Poitiers : PPPE associant l'Université de Poitiers et lycée Camille Guérin à Poitiers (86).

## Le cycle pluridisciplinaire d'études supérieurs (CPES)

Le premier CPES de la région académique Nouvelle-Aquitaine ouvrira à la rentrée de septembre 2022 avec une promotion de 45 étudiants. Il est co-porté par l'université de Bordeaux et le lycée Montaigne de Bordeaux. L'une des particularités du CPES est la politique volontariste en faveur des candidats boursiers (40% de boursiers du supérieur par promotion).

Le modèle du CPES vient d'une collaboration entre le lycée Henri-IV et l'université Paris Sciences et Lettres (PSL) lancée dès 2006 avec la création de la classe préparatoire aux études supérieures transformée en 2012 en CPES. Il s'agit d'un cursus de trois années associant une université et un lycée doté de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Cette formation propose une grande diversité de disciplines avant d'amener les étudiants à une spécialisation progressive.

Le cycle est sanctionné par une licence à l'issue de laquelle les étudiants ont vocation à intégrer des masters sélectifs proposés par l'université.

Le programme a pour finalité de faire converger les filières CPGE et les universités en associant les atouts de chacune. Il se doit de proposer des formations exigeantes comparables aux cursus des universités internationales les plus prestigieuses.

L'université de Bordeaux et le lycée Montaigne ont travaillé dès 2020 dans le cadre de l'accréditation 2022-2026 de l'offre de formation de l'université à la création d'un parcours « CPES » qui rencontre d'ores et déjà un grand succès auprès des lycéens ayant candidaté dans Parcoursup pour intégrer la première promotion qui fera ses débuts en septembre 2022.



La Rectrice de région académique Nouvelle-Aquitaine, le président de l'Université de Bordeaux et le proviseur du lycée Montaigne signent la convention CPES // 31 mai 2022

# 2

## Optimiser les modalités de l'accès au droit à la poursuite d'études

Le droit à la poursuite d'études est inscrit dans la loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat et l'article R-612-36-3 du code de l'éducation : « Un étudiant titulaire du diplôme national de licence qui, au titre d'une année universitaire, n'a reçu aucune réponse positive à ses demandes d'admission en première année d'une formation conduisant au diplôme national de master peut saisir le recteur de la région académique dans laquelle il a obtenu son diplôme national de licence en vue de la mise en œuvre du troisième alinéa de l'article L. 612-6. ».

Le SRA-ES assure ce droit à la poursuite d'études en gérant le portail Trouvermonmaster :

Etape 1 : les étudiants L3 de la région académique Nouvelle-Aquitaine non admis peuvent déposer leur dossier de saisine, la recevabilité juridique de cette saisine est étudiée par le SRA-ES

Etape 2 : une fois la saisine validée par le service, le SRA-ES transmet le dossier de l'étudiant à des universités en vue de pouvoir lui proposer 3 réponses positives.

// SRA-ES



### Bilan intermédiaire des actions

En 2021 le nombre de saisines région académique Nouvelle-Aquitaine reçues et traitées par le SRA-ES a été de 863 (1032 en 2020).

#### ↳ Perspectives

- Renforcement de la collaboration avec les universités de la région académique Nouvelle-Aquitaine avec 2 points forts :
  - réunion de lancement : méthode et calendrier à arrêter avec les établissements
  - la commission d'accès aux études de 2ème cycle (bilan des nouvelles admissions, étude des places encore vacantes).

#### ↳ Perspectives calendaires :

- Déploiement d'une nouvelle application nationale pour la campagne 2023 avec harmonisation calendaire.
- Déploiement d'un site de gestion à Limoges dès 2022.

# 3

## Renforcer le pilotage et le suivi des actions en faveur du bien-être étudiant

Le SRA-ES travaille autour de 3 outils de pilotage sur le bien-être étudiant en RANA : le schéma territorial du bien-être et de la vie étudiante, la CVEC\* (suivi financier des budgets établissements et pilotage des commissions académiques CVEC une fois par an) et un portail sur le site internet du rectorat sur les aides étudiantes (recensement des différents dispositifs pérennes ou non en faveur des étudiants sur le territoire de la région académique Nouvelle-Aquitaine).

Conformément à la demande du ministère, un schéma territorial doit permettre d'accompagner la mise en place d'une politique de site en matière de vie étudiante au sein de la région académique de Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit de prolonger le travail déjà mené au sein des séminaires précarité et des commissions

CVEC en élaborant collectivement, avec les établissements, un document stratégique retraçant les ambitions et les actions qui permettront d'améliorer les conditions de vie des étudiants.

La réalisation de cette feuille de route, sous la responsabilité de la rectrice de la région académique et du recteur délégué à l'ESRI, a nécessité plusieurs mois de travail, que ce soit pour organiser les espaces de réflexion entre les multiples acteurs de la vie étudiante, ou produire le document final à partir des contributions de 4 ateliers : santé et santé mentale / vie de campus / accompagnement social / hébergement, restauration, mobilités.

// SRA-ES





## Bilan intermédiaire des actions

Les travaux conduits dans le cadre des ateliers thématiques du STBEVE ont permis d'élaborer près de 140 propositions dans un cadre de collaboration renforcée entre les acteurs du territoire et dans lequel la parole des étudiants a été centrale.

### 👉 Perspective

1. Portail aides étudiantes : mise à jour du volume d'actions. Ce portail doit s'envisager comme une première étape, il serait opportun de la faire évoluer vers une plateforme plus générale sur le bien-être étudiant en RANA, en lien avec le futur STBEVE avec un focus sur les projets financés par la CVEC.
2. STBEVE : finalisation du schéma territorial pour la rentrée 2022. Ce document de cadrage et de prospective à l'échelle régionale donnera une impulsion aux schémas directeurs de la vie étudiante auxquels travaillent les universitaires et pourra alimenter les différentes actions en rapport avec le bien-être étudiant : le portail d'informations sur le site du rectorat, mais aussi de manière plus concrète les commissions académiques de la CVEC.
3. CVEC : élaboration d'un bilan financier annuel de la CVEC en région académique Nouvelle-Aquitaine, le SRA-ES travaille à l'élaboration d'une grille d'ici fin 2022.

# 4

## Promouvoir les missions d'expertise Crédit Impôt Recherche (CIR), Jeune Entreprise Innovante (JEI), Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE)

Sur la base du protocole de gestion des dossiers signé en 2014 entre la DGFIP et la DGRI, le contingentement des dossiers de contrôles et de rescrits Crédit Impôt Recherche - CIR au niveau régional et les concertations mensuelles avec la DIRCOFI\* Sud-Ouest, au cours desquelles seuls les dossiers « à enjeu » méritant un avis impératif de la DRARI, sont retenus et expertisés. Cette organisation, unique au plan national, facilite le travail de suivi et/ou d'expertise.

La DRA-RI traite également un flux important de rescrit « Jeune Entreprise Innovante » (JEI) qui a pour objectif de soutenir l'effort de recherche et d'innovation des jeunes PME.

Deux autres outils de soutien aux efforts des entreprises en matière de R&D et d'innovation sont également expertisés par la DRA-RI Nouvelle-Aquitaine : analyse socio-économique de dossiers de thèse CIFRE\* à la demande de l'ANRT et de Prestation Tremplin Innovation (PTI) à la demande de l'Agence de Développement et d'Innovation (ADI) de la Nouvelle-Aquitaine.

L'année 2021 a été marquée par des expertises de dossiers complexes à fort enjeu, sollicitées dans le cadre du contrôle CIR, avec des contestations parfois multiples, nécessitant la mise en place de débats contradictoires entre l'expert du MESRI et l'entreprise.

### S'agissant de l'année 2021 :

- 106 saisines issues de l'Administration Fiscale :
  - 41 contrôles CIR
  - 49 rescrits JEI et 16 rescrits CIR
- CIFRE : 53 dossiers traités, 77 % d'avis favorables
- PTI : 59 dossiers examinés

*Services associés : DIRCOFI Sud-Ouest, DRFiP Nouvelle-Aquitaine et les 11 DDFiP, DGRI – SITTAR C1, ANRT, Direction régionale BPI France et ADI Nouvelle-Aquitaine.*



## Perspectives

Mise en place d'un nouveau dispositif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022: le Crédit Impôt Collaboration de recherche (CICo), en complément du CIR.

// DRA-RI

# 5

## Déployer les mesures de prévention de l'emploi R&D dans le cadre de #FranceRelance

Dans le cadre de #FranceRelance et depuis avril 2021, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche porte la mesure « Préservation de l'emploi de R&D », afin de sauvegarder l'emploi R&D dans le secteur privé et de mettre à disposition des entreprises de jeunes diplômés Bac +5 et Docteurs. L'objectif est de préserver plus de 2000 emplois sur 2021 et 2022 pour un montant de 300 M€. Cette mesure repose sur l'élaboration d'une collaboration effective de recherche entre un opérateur de recherche (universités, organismes de recherche, écoles d'ingénieur...) et une entreprise.

### 4 actions :

- pour les salariés de l'entreprise partiellement affectés dans le cadre de la collaboration au sein de la structure de recherche ;
- pour les salariés de l'entreprise s'engageant dans une formation doctorale ;
- pour les jeunes diplômés de niveau master embauchés par la structure de recherche et partiellement affectés dans l'entreprise ;
- pour les jeunes docteurs embauchés par la structure de recherche et partiellement affectés dans l'entreprise.

*Expertise des collaborations par la cellule territoriale animée par le DRA-RI, en lien avec la DREETS et la DISSE\*.*

*154 collaborations présentées en Nouvelle-Aquitaine : 142 avis favorables de la cellule territoriale.*

*Opérateurs de recherche bénéficiaires : Universités de Bordeaux, Pau & Pays de l'Adour, La Rochelle, Poitiers, Limoges, ISAE-ENSMA, Bordeaux INP, ENSAM, ESTIA, CNRS, INRIA, INRAE, CEA.*

*// DRA-RI*



## Bilan intermédiaire des actions

### ➤ Perspectives

Cette mesure se prolonge au plan national sur 2022 dans l'objectif d'augmenter le nombre de collaborations effectives (opérateurs de recherche / entreprises).



# 6

## Accompagner les structures de diffusion technologique labellisées par la Direction Générale de la Recherche et de l'innovation (DGRI)

Pour renforcer l'innovation dans les PME, enjeu majeur pour le développement économique de la France, le MESRI a développé, depuis 1996, trois labels pour reconnaître la qualité des activités de Structures de Diffusion Technologique (SDT) situées à l'interface de centres de compétence, notamment des laboratoires académiques, et des entreprises :

- CDT « Cellule de Diffusion Technologique » : structures chargées de prospector les entreprises afin de les sensibiliser à l'innovation, de les aider à formaliser leurs problèmes technologiques et de les mettre en relation avec des centres de compétence.
- CRT « Centre de Ressources Technologiques » : structures disposant de moyens technologiques et analytiques propres pour effectuer des prestations, notamment sur mesure, pour répondre aux besoins des entreprises.
- PFT « Plateforme Technologique » : ce label est attribué à des établissements d'enseignement professionnel ou de technologie qui mettent leurs équipements et compétences au service des entreprises dans le cadre de leur mission pédagogique (lycées et écoles d'ingénieurs).

A l'échelle nationale : 60 CRT, 15 CDT et 45 PFT au profit des PME, PMI et ETI.

22 structures labellisées en Nouvelle-Aquitaine, soit un poids de 21% à l'échelle nationale.

- 15 CRT
- 2 CDT
- 5 PFT

Soit environ 500 ETP\* (36% du total national). Cela traduit un tissu d'entreprises constitué principalement de PME ayant un faible niveau d'activités de R&D en propre.

Chaque structure est spécialisée : agro-alimentaire, photo-nique, matériaux, bâtiment durable, etc.

Le nombre de salariés par CRT va de 7 (CRAIN, La Rochelle, Naval) à 100 (RESCOLL, Pessac, Matériaux). 2 plateformes technologiques sont étroitement articulées à des CMQ (filère Bois à Saint-Paul-lès-Dax et Génie civil à Egletons). 1 CDT (SCOP ELLYX) est consacré à l'innovation sociale.

Soutien financier des structures via le CPER\* volet ESRI – Soutien à l'Innovation. Conduite de la procédure de labellisation des structures néo-aquitaines.



### Perspectives

La suppression de la Commission nationale de labellisation (décret n° 2019-1109 du 30 octobre 2019) a conduit le MESRI à moderniser la procédure de labellisation, en renforçant le rôle donné aux DRA-RI, ce qui impacte significativement la Nouvelle-Aquitaine du fait du nombre de structures labellisées (démarrage effectif : mai 2021).

Mise en place d'une procédure dématérialisée via l'application Is-Label.

// DRA-RI

# 7

## Développer et moderniser l'offre régionale de logement étudiant et de restauration universitaire

Favoriser la réussite des étudiants les moins favorisés socialement est une priorité ministérielle et du SRESRI\*.

En partenariat entre l'État, la Région et les collectivités locales, l'objectif régional est d'engager la création de 4 500 places d'hébergement d'ici 2027 dans les agglomérations en tension, principalement sur la métropole bordelaise (4 000 places) et aussi sur la Côte Basque et à La Rochelle. Par ailleurs, les plus grands restaurants universitaires (RU) seront rénovés (Bordeaux métropole, Poitiers, Limoges, Pau), ainsi que plusieurs restaurants situés sur des antennes universitaires (Agen, Périgueux).



### Bilan intermédiaire des actions

D'importants financements du « plan de relance » et du « contrat de plan État-Région 2021-2027 (CPER) » sont et seront mobilisés. Et de nouveaux fonciers universitaires seront réaffectés au bénéfice du logement. En 2021, la création de 500 nouvelles places d'hébergement et la réhabilitation lourde de 750 autres ont été engagées (fin des travaux en 2023). En 2022, il est prévu d'engager la création de 750 places d'hébergement supplémentaires et d'engager les études des projets de rénovation des restaurants universitaires.

#### ↳ Perspectives

Dans le but de faciliter et d'accélérer l'émergence de nouveaux projets de logement (650 places d'hébergement / an), le rectorat de région est fortement mobilisé sur cette action (concertation avec les collectivités, expertise des projets présentés par les CROUS, instruction des subventions de l'État, délivrance de baux à construction à des bailleurs sociaux sur du foncier État).

// SRA-PIE



# 8

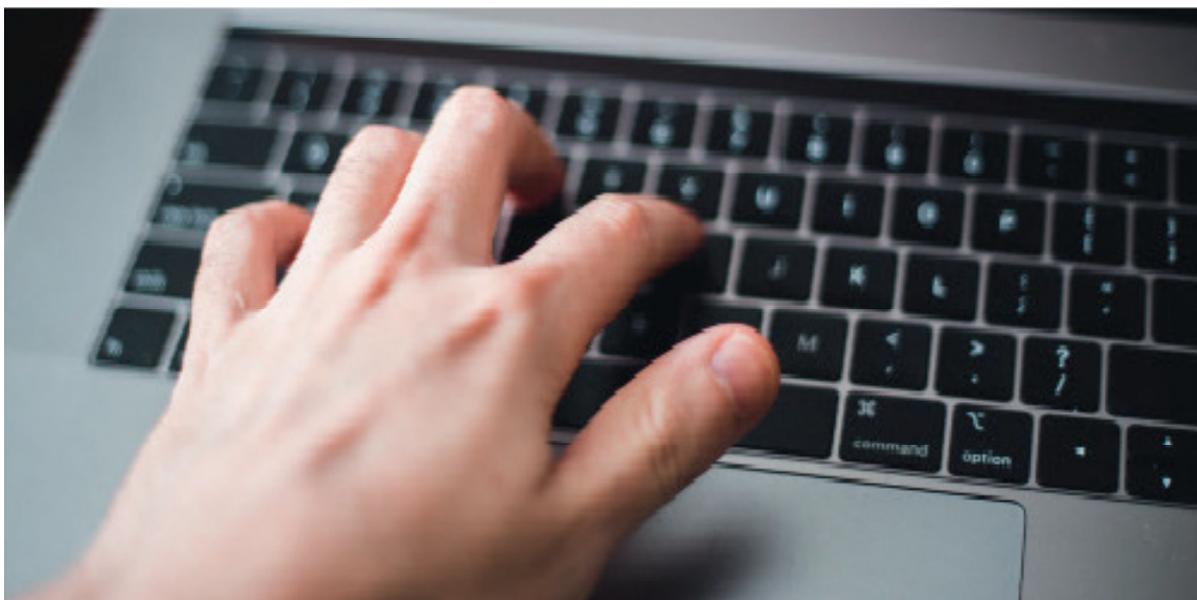
## Renforcer les démonstrateurs numériques dans l'enseignement supérieur (DEMO-ES) : DEM'UP et Smart Code

Afin de soutenir leur transformation numérique, l'État a décidé d'accompagner un ensemble d'établissements représentatifs de la diversité de l'enseignement supérieur français, dans toutes ses dimensions.

Il s'agit d'y expérimenter en vraie grandeur, dans une nouvelle approche globale, toutes les dimensions de la transformation numérique en les prenant en compte de façon simultanée (stratégie d'établissement ; transformation des cursus ; équipement ; formation des enseignants et des étudiants ; renforcement des équipes d'appui et d'accompagnement des enseignants ; mise à disposition de ressources pédagogiques, de plateformes et d'outils ; politique de vie étudiante ; amélioration des usages, de la réussite des étudiants et du bien-être des enseignants ; dispositif d'analyse globale.)

17 établissements démonstrateurs de cette transformation ont été retenus pour un montant global de 100 M€ dont les universités de Poitiers avec le projet Dem'UP (5,75 M€) et l'université de La Rochelle avec le projet Smart Code (5M€).

// SRA-NE





# Chiffres clés de l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine

- 212 000 étudiants
- 6 universités/2 écoles d'ingénieurs/1 IEP/ 1 école nationale d'architecture et du paysage en co-tutelle MESRI/Ministère de la culture
- Représentation de la Rectrice de région académique et, par délégation, du Recteur délégué à l'ESRI, dans 104 CA/an
- 429 délibérations des universités contrôlées
- Suivi de plus de 960 millions € de masse salariale et 14 000 ETPT
- 1,36 Mds de crédits AE contrôlés
- 4 séminaires précarité et réunions CVEC par an/16 ateliers thématiques pour la construction du SDVE

// SRA-ES

## Établissements d'enseignement supérieur

**6 universités**  
dont :

**8 IUT (institut universitaire et technologie)**  
➤ Bordeaux, Bordeaux Montaigne, Bayonne, Pau, Angoulême, La Rochelle, Poitiers, Limoges

**3 INSPÉ (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation)**  
➤ Bordeaux, Limoges, Poitiers

**17 écoles d'ingénieur (publiques et privées)**  
➤ **10 au sein de l'académie de Bordeaux :** Sciences Agro à Gradignan, CESI à Bordeaux et à Pau (Assat), ENSGTI à Pau, IPB à Bordeaux, ESTIA à Bidart, Elisa AeroSpace à Saint-Jean-d'Ilac, ENSAM à Talence, ISA BTP à Anglet, ESME Sudria à Bordeaux

➤ **2 au sein de l'académie de Limoges :** ENSIL-ENSCI et 3IL à Limoges

➤ **5 écoles au sein de l'académie de Poitiers :** CESI à La Rochelle (Lagord) et Angoulême, ENSMA à Poitiers, EIGSI à La Rochelle, ENSIP à Poitiers

**1 IEP (Institut d'études politiques)**  
➤ Bordeaux

**2 IPAG (Institut de préparation à l'administration générale)**  
➤ Limoges, Poitiers





V.

UNE TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE  
AU BÉNÉFICE  
**DES ÉLÈVES, DES  
ÉTUDIANTS ET DES  
PERSONNELS**

# 1

## Pour la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche

Les bâtiments de l'ESR utilisés par les universités, écoles et CROUS appartiennent à l'État ou à ses opérateurs. Un plan national de rénovation thermique a pour objectif un gain énergétique de 40% d'ici 2030. Ces travaux, qui embarquent d'autres travaux intérieurs, améliorent significativement les conditions d'enseignement des étudiants et de travail des personnels : confort d'hiver, confort d'été, éclairage, fonctionnalités. Ils garantissent la maîtrise de l'empreinte et des coûts énergétiques des opérateurs. Sur la période 2021-2023, ils sont aussi une opportunité de relance de l'économie du BTP, à la fois quantitative (post crise Covid) et qualitative (professionnalisation de la filière transition énergétique).

### Perspectives

Au titre du « CPER 21-27 », près de 100 M.€ supplémentaires seront consacrés à la rénovation thermique. Et il est probable que l'État organisera d'autres appels à projets de rénovation thermique.

Après avoir instruit en 2020-2021 les appels à projets « plan de relance 2021-2023 » et « CPER 21-27 », le rectorat de région académique (SRAPIE, DRARI) entre désormais dans une phase de supervision de la bonne mise en œuvre technique, financière et opérationnelle des projets portés par les opérateurs.

// SRA-PIE



### Bilan intermédiaire

Fin 2020 au titre de #FranceRelance, 76 opérations immobilières ont été sélectionnées en région (133 M.€ financés par l'État). Elles représentent un gain énergétique moyen de 40% sur 15% du parc régional. Tous les marchés de travaux ont été signés en 2021 et tous les travaux ont débuté et devront être terminés d'ici fin 2023.



# 2

## Pour les personnels des services déconcentrés du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et le Ministère des Sports et des JOP

En région académique, environ 3 000 agents de l'État travaillent dans des bâtiments de l'État (88%) ou dans des locaux locatifs (12%). Les bâtiments de l'État hébergent les 3 rectorats (5 bâtiments, 46% des agents en région), les DSDEN et la DRA-JES\* (12 bâtiments, 32% des agents), les circonscriptions et CIO\* (40 bâtiments, 11% des agents). Un plan national a pour objectif un gain énergétique de 40%. Ces travaux garantissent la maîtrise de l'empreinte et des coûts énergétiques de l'administration. Et ils embarquent systématiquement d'autres travaux intérieurs qui viennent significativement améliorer les conditions de travail et d'accueil : confort d'hiver, confort d'été, éclairage, fonctionnalités.



### Bilan intermédiaire

La région académique (SRA-PIE\* et Services des moyens en rectorats et en DSDEN\*) s'est pleinement engagée dans ce plan national : en 2020 au titre du « plan de relance », 6 projets ont été sélectionnés pour un financement de 3 M.€. Les travaux sont en cours et seront achevés d'ici mi-2023. Par ailleurs une programmation pluriannuelle des investissements immobiliers nécessaires d'ici 2030 a été établie et estimée entre 25 et 30 M.€.

#### Perspectives

Le projet immobilier le plus important sera celui de la rénovation lourde du site du rectorat de Limoges (11,5 M.€ envisagés entre 2023 et 2025) pour lequel les études sont déjà engagées. Les autres investissements concernent 5 autres bâtiments parmi les plus importants de la région académique.

// SRA-PIE





UNE OUVERTURE  
**VERS L'EUROPE ET  
L'INTERNATIONAL**

# 1

## La feuille de route de la Présidence Française de l'Union Européenne (PFUE)

A tous les niveaux d'étude, du primaire au lycée, qu'elle soit virtuelle ou physique, voire hybride, la mobilité participe au développement de nombreuses compétences transversales et de compétences "douces" qui contribuent à la réussite personnelle et professionnelle.

La PFUE\* 2022 est l'occasion de rappeler dans ce cadre l'importance de la citoyenneté et des valeurs portées par l'Union Européennes. La feuille de route régionale a permis d'organiser sur l'année les événements en lien avec la PFUE et de travailler en partenariat étroit avec le Coremob\* afin d'élargir leur impact, mutualiser les ressources et partager les idées.

### Bilan intermédiaire des actions

Une feuille de route PFUE a été élaborée en début d'année scolaire et regroupe les actions régionales et académiques prévues. L'ensemble de ces actions a pu être réalisé, en collaboration avec le Coremob, avec pour point d'orgue la semaine du 9 mai 2022 : journée de l'Europe, simulation du Parlement européen notamment. Une forte implication au sein de la région académique et des établissements scolaire pour faire vivre la PFUE dans les territoires :

- 3 lycéens de la région académique ont participé au programme ministériel Lycée d'Europe, qui regroupait 82 lycéens de toute l'Europe et leurs enseignants
- 5 établissements scolaires ont bénéficié d'une subvention pour un projet "Célébrons l'Europe"
- Un établissement scolaire est lauréat du concours Hippocrène de l'éducation à l'Europe
- 10 événements académiques labellisés PFUE et 77 établissements labellisés Euroscol
- 2 événements à l'échelle régionale : Une semaine franco-allemande en mars pour renforcer l'amitié franco-allemande et une journée de l'Europe le 9 mai sur le thème de la citoyenneté européenne
- Concours général franco-allemand "Guten Tag"
- 14 projets labellisés dans la région académique Nouvelle-Aquitaine, dont 10 labels européens et 4 labels eTwinning school.

### 👉 Perspectives

L'accompagnement des élèves et des établissements pour favoriser la mobilité et le développement de la citoyenneté européenne se poursuivra au-delà de la PFUE. Les partenariats noués doivent être pérennisés, et enrichis si besoin d'une dimension numérique. La valorisation des acquis de la mobilité sera élargie à tous les élèves lycéens.

Indicateurs : nombre de contrats d'études signés pour les élèves en mobilité – nombre d'options Mobilité au bac pro puis au LEGT\*.

// SRA-REIC, SRAIOLDS, SRAFFICA, SRANE., DRAJES

## 2

# Les projets de partenariats à l'échelle régionale

La mobilité européenne des personnels d'encadrement et administratifs est un outil efficace au service des engagements du Grenelle de l'Education : développement professionnel des cadres, valorisation des parcours, mobilité professionnelle... La comparaison de systèmes éducatifs et la construction d'outils européens partagés participe au développement de compétences managériales (ouverture d'esprit, gestion de la complexité, adaptation au changement) mais aussi de compétences métier. A l'échelle régionale, les projets de partenariat Erasmus participeront au développement d'une culture professionnelle partagée.

### Bilan intermédiaire des actions

Dans le cadre des accréditations Erasmus dont les trois académies sont détentrices, des personnels d'encadrement ont pu bénéficier d'une mobilité européenne en 2021-2022.

#### ➤ Perspectives

A l'automne 2022, des partenariats simples seront noués avec des partenaires européens afin de construire des projets ambitieux et pérennes, sur des thématiques ancrées dans les problématiques managériales identifiées. Ces projets doivent aboutir à des productions intellectuelles largement diffusées.

// SRA-REIC, SIA-FPE

## 3

# La cartographie de l'ouverture européenne et internationale des territoires

La connaissance des partenariats, des projets Erasmus, des parcours en langues vivantes proposés, des labels européens obtenus dans les territoires est à la fois une nécessité en termes de pilotage de l'ouverture européenne et internationale et un témoignage du dynamisme de ces territoires. Cette cartographie, en cours de réalisation, fournit de nombreuses informations accessibles à tous, usagers comme professionnels de l'éducation. Elle comporte également une cartographie des acteurs de la mobilité du Coremob, au service des jeunes et des établissements scolaires.

// SRA-REIC, DPE



### Bilan intermédiaire des actions

La cartographie des jumelages des communes en Nouvelle-Aquitaine est d'ores et déjà disponible. Elle sera bientôt enrichie d'une carte des enseignements en langues vivantes et d'une carte des labels européens et accréditations Erasmus détenus par les établissements scolaires.

#### ➤ Perspectives

Cette cartographie a vocation à être très largement diffusée, tant en Nouvelle-Aquitaine qu'auprès de nos interlocuteurs européens.

**Plus d'infos :** <https://ranouva.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=cf006dd6b42e4be4b9eb709eaf7c4b64>



DES SERVICES SUPPORT  
RÉORGANISÉS, EN  
APPUI AU DÉPLOIEMENT  
DES POLITIQUES  
ÉDUCATIVES

# 1

## Renforcer et diversifier la formation des cadres grâce à l'affirmation d'un service interacadémique en charge de la formation des personnels d'encadrement

Le 22 mars 2022, a eu lieu le premier séminaire du SIA-FPE autour de la thématique « piloter un projet éducatif au sein de son établissement, son école ». M. Marsollier IGESR\* est intervenu sur les moyens et les conditions susceptibles de favoriser le développement d'un climat de bien-être dans les établissements scolaires. Cette journée a été l'occasion d'expérimenter un modèle de séminaire hybridé combinant une intervention en direct et une diffusion simultanée dans 12 sites départementaux Canopé le matin, suivi d'un temps d'atelier collectif animé conjointement par des formateurs experts des 3 académies et des directeurs des ateliers Canopé.



### Chiffres clés

- 400 personnels d'encadrements
- 30 animateurs et IA-IPR EVS mobilisés pour l'animation en territoire
- 12 lieux mobilisés dans les départements en partenariat avec la DT Canopé Nouvelle-Aquitaine
- 3h de direct et 2 h d'atelier en synchrone
- 1 lycée de la région Académique « lycée de l'image et du son » mobilisé pour la diffusion
- 95% de taux de satisfaction sur le modèle

### Bilan intermédiaire des actions

- Un séminaire à l'échelle de la région académique pour 400 personnels d'encadrement
- 4 jours de formation statutaire mutualisés pour 50 stagiaires de l'encadrement pédagogique
- 1 parcours de formation de 6 jours sur les compétences du leadership pour 30 personnels de direction et d'inspection
- Participation à la construction du plan managérial de l'État avec l'IH2EF\*
- Réalisation d'un séminaire de 2 jours des corps d'inspection du second degré
- Mutualisation de la préparation au concours des inspecteurs territoriaux

### ➤ Perspectives

- Améliorer la qualité des plans de formation initiale et continue de l'encadrement et notamment développer la dimension partenariale sur l'ensemble du territoire pour co-construire une offre augmentée et expertisée – mise en place d'indicateurs qualité - Rentrée 2023
- Améliorer l'expertise du vivier de personnes ressources et de formateurs 30% du vivier interacadémique - Rentrée 2024
- Rénover l'ingénierie de formation des cadres - 25% de l'offre hybridée ou à distance Rentrée 2023
- Intégrer l'offre de service sur l'ensemble du territoire de la région académique – 50% de l'offre Rentrée 2023

# Le service interacadémique en charge de la formation des personnels d'encadrement

## Objectifs :

Mettre en œuvre une offre de formation pour les personnels d'encadrement répondant à de nouveaux besoins individuels et collectifs en lien avec les priorités des politiques éducatives et les évolutions des métiers de l'encadrement.

Construire une nouvelle offre qui permette à chacun de pouvoir accéder à des temps de formation, de partage collectif, de rencontres inter-catégorielles sur l'ensemble du territoire de la région Nouvelle-Aquitaine.

## Missions :

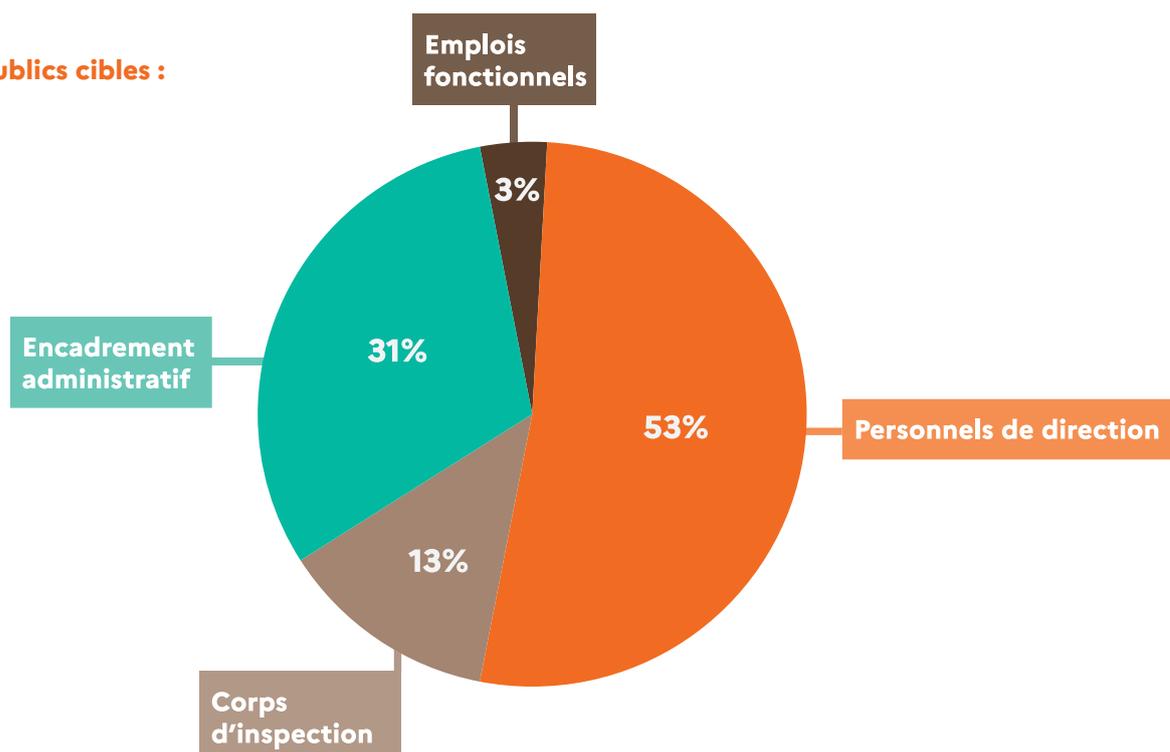
Le service a comme mission essentielle de mobiliser les différents acteurs internes (DAPFE, ROF\*, formateurs experts...) comme externes (IH2EF, IAE, experts de haut niveau) pour accompagner la mise en œuvre d'une offre de formation concertée, accessible et expertisée pour l'ensemble des cadres de la région académique. Il s'agira aussi de rénover l'ingénierie pour s'adapter aux temps et espaces disponibles des encadrants afin qu'ils puissent accéder à la formation.



## Chiffres clés

- 2300 personnels d'encadrement à l'échelle de la région académique dont 56% sur Bordeaux, 31% sur Poitiers, 13 % sur Limoges

### Publics cibles :



# 2

## Optimiser la fonction Systèmes d'Information grâce à l'installation du service interacadémique

### Objectifs de service :

Ce service interacadémique doit permettre d'assurer sur tout le territoire de la région académique Nouvelle-Aquitaine la satisfaction des besoins techniques numériques et cela indépendamment de leurs localisations géographiques. Il s'agit également de faciliter tous les usages qu'ils soient pédagogiques ou de gestion. En particulier, le service doit prendre en charge les nouveaux besoins engendrés par la création des services de la région académique (SRA-NE, SRA-IOLDS, DRAJES,...).

Il s'agit également d'assurer les obligations numériques envers les services ministériels et toutes les collectivités locales. Le service doit en particulier apporter tout l'appui nécessaire (ingénierie, conseil, médiation) aux cadres de l'éducation nationale (directeurs d'école, chefs d'établissement, inspecteurs, ...) afin de faciliter leur vie numérique dans le respect des prérogatives de la région académique, des académies et des collectivités locales.



### Principes structurants

- Le SIA-SI répartit ses activités sur les trois académies constituant la région académique Nouvelle-Aquitaine.
- Le service est réparti sur tout le territoire de la région académique Nouvelle-Aquitaine et se construit à partir des directions académiques existantes.
- Des réseaux métiers régionaux sont créés à partir de l'existant pour fédérer les expertises.
- Afin d'enrichir le catalogue de services, chaque académie gère un ou plusieurs pôles d'excellence au service de tous.
- Les besoins spécifiques académiques et régionaux sont couverts prioritairement dans le catalogue de services communs.
- Les éléments techniques évoluent, guidés par une recherche de cohérence régionale dans le respect des contraintes nationales.

# 3

## Dynamiser la politique d'achats en lien avec le déploiement du service régional académique des achats de l'État

Le service régional académique des achats de l'État est pleinement opérationnel depuis mai 2022. Il vise à terme l'amélioration globale des performances et des processus d'achat dans les académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers. Ce service régional doit également contribuer à la nouvelle organisation de l'achat des administrations de l'État à l'échelon régional.

Les achats de l'État constituent un levier important de la mise en œuvre des politiques publiques, à l'échelon local, en France et en Europe, particulièrement en soutien du développement économique des entreprises. Les administrations de l'État doivent réaliser les objectifs de performance suivants :

- La recherche de gain économique
- L'accès des PME à la commande publique
- La performance environnementale (ex : gestion du mobilier et du recours obligatoire à Valdelia via la convention entre l'État et Valdelia pour la collecte et le traitement des déchets d'éléments d'ameublement)
- La performance sociale en incluant de clauses d'insertion sociale dans les marchés
  - Pour les personnes éloignées de l'emploi (lien avec les facilitateurs) pour les petits travaux d'entretien, maintenance de porte et portails...
  - Des stages de formation pour les "décrocheurs scolaires" (démarche des rectorats): espace verts, blanchisserie, crèche, traiteur...
- L'innovation

# 4

## Rechercher des ressources nouvelles grâce à une structure d'aide au montage de projets compétitifs régionaux, nationaux et internationaux au service des missions éducation, formation et jeunesse

Le recours à des financements par appels à projets (AAP) est une modalité d'intervention des grandes institutions publiques en constant développement.

Jusqu'ici réservée à des opérateurs autonomes comme les universités ou les GIP, le financement sur projet s'applique progressivement aux services déconcentrés de l'État amenés à concourir à divers AAP nationaux ou européens pour accompagner le développement de politiques innovantes.

La réponse à ces AAP exige une technicité et un professionnalisme adaptés à ces nouvelles règles de financement. Constituée autour du pôle de compétences régional que constitue la cellule régionale « FSE » de Poitiers, cette structure d'aide au montage de projets compétitifs aura vocation à accompagner les services régionaux ou académiques dans leurs réponses aux AAP et à les appuyer dans la constitution des volets financiers et managériaux de leurs réponses.

Une ingénierie juridique et financière de haut niveau s'avère en effet indispensable en appui aux projets imaginés et défendus par les experts des missions éducation, formation et jeunesse au service des usagers.

# 5

## Sécuriser et accompagner l'action des services avec l'émergence d'un service interacadémique en charge des affaires juridiques

Le service interacadémique des affaires juridiques a été créé le 1er septembre 2021. Sa direction est implantée à Limoges. Il dispose de 4 implantations géographiques (Limoges, Poitiers, Angoulême et Bordeaux).

Le SIA-AJ pilote la mise en place de ressources communes aux 4 sites d'expertise dans les domaines des affaires juridiques et du "Rconseil". S'agissant des affaires juridiques, cela comprend : le conseil juridique, le contentieux, le contrôle de légalité des actes des EPLE\* relevant de l'action éducatrice et la protection fonctionnelle. Les activités de R-conseil englobent le contrôle de légalité des actes budgétaires et de fonctionnement des EPLE, le conseil aux ordonnateurs et aux agents comptables et l'animation du réseau des adjoints gestionnaires et agents comptables.

Ces ressources communes ont vocation à enrichir et actualiser les outils de travail des services des 4 sites et de leur permettre d'améliorer et/ou de compléter les services d'expertise qu'ils rendent quotidiennement à leurs interlocuteurs. L'objectif de cette première année de fonctionnement est de constituer une ou plusieurs bases complètes dans les thématiques envisagées et de définir les modalités de constitution et d'alimentation des

bases concernant l'ensemble des thématiques.

Le service interacadémique a également vocation à coordonner l'expertise juridique apportée aux services régionaux selon une procédure arrêtée en projet de service.

Dans le cadre de cette dernière mission, le SIA-AJ a défini une procédure de saisine applicable aux services régionaux et interacadémiques pour leurs demandes de consultations juridiques. Cette procédure permet d'organiser la concertation entre les juristes concernés et la sécurisation juridique des réponses apportées.

Dans le cadre de ses autres missions, le SIA-AJ pilote la mise en place de ressources communes aux 4 sites d'expertise. Cette banque de ressource en cours de finalisation a vocation à couvrir de nombreuses thématiques ou problématiques : base d'observations du contrôle de légalité, base de consultations, base de jurisprudence, de modèles de mémoire en défense, actualité et veille, tableurs de suivi, annuaire de correspondants ou d'experts, outils de formation ...

# GLOSSAIRE

**AA** : Aisance aquatique

**ACM** : Accueils collectifs de mineurs

**ADI** : Agence de Développement et de l'Innovation

**AE** : Autorisation d'engagement

**AMI** : Appel à manifestation d'intérêt

**ANRT** : Association nationale de la recherche et de la technologie

**ANS** : Agence Nationale du Sport

**ARML** : Association Régionale des Missions Locales de Nouvelle-Aquitaine

**Article I-612-3 du code de l'éducation** : « Les capacités d'accueil des formations du premier cycle de l'enseignement supérieur des établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sont arrêtées chaque année par l'autorité académique après dialogue avec chaque établissement. Pour déterminer ces capacités d'accueil, l'autorité académique tient compte des perspectives d'insertion professionnelle des formations, de l'évolution des projets de formation exprimés par les candidats ainsi que du projet de formation et de recherche de l'établissement. »

**BOP** : Budget opérationnel de programme

**CAFOC** : Centres académique de formation continue

**CANOPE** : Réseau de formation des enseignants

**CDT** : Cellule de Diffusion technologique

**CIFRE** : Convention industrielle de formation par la recherche

**CIO** : Centre d'Information et d'Orientation

**CIR** : Crédit d'impôt recherche

**CMA** : Compétences et Métiers d'Avenir

**CMQ** : Campus des Métiers et des Qualifications

**CNED** : Centre national d'enseignement à distance

**COREA** : Comité Régional Académique

**Coremob** : Comité régional des Mobilités européenne et internationale des jeunes

**CP** : Crédit de Paiement

**CPER** : Contrat de Plan Etat-Région

**CPES** : Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures

**CPGE** : Les classes préparatoires aux grandes écoles

**CRAES** : Commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur

**CRCN-Edu** : Cadre de référence des compétences numériques en éducation

**CRT** : Centre de RESSOURCES Technologiques

**CVEC** : Contribution à la vie étudiante et de campus

**DAAC** : Délégation académique dédiée aux arts et à la culture

**DAPFE** : Délégué académique à la formation des personnels d'encadrement

**DDVA** : Délégué départemental à la vie associative

**DEMO-ES** : Démonstrateurs numériques dans l'enseignement supérieur

**DEP** : Direction des études et de la prospective

**DIRCOFI** : Direction spécialisée de contrôle fiscal

**DIRM-SA** : Direction Interrégionale de la mer Sud-Atlantique

**DISSE** : Délégué à l'information stratégique et à la sécurité économiques

**DGRI** : Direction générale de la recherche et de l'innovation

**DRAC** : Direction régionale aux affaires culturelles

**DRA-AF** : Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

**DRA-JES** : Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

**DRA-RI** : Délégation Régionale Académique à la Recherche et à l'Innovation

**DREETS** : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

**DSDEN** : Direction des services départementaux de l'Education nationale

**DSG** : Dialogue stratégique de gestion

**E AFC** : École académique de la formation continue

**EPL** : Etablissement Public Local d'Enseignement

**ESRI** : Enseignement supérieur, recherche et innovation

**ETP** : Equivalent temps plein

**FDVA** : Fonds de développement de la vie associative

**Feder** : Fonds européen de développement régional

**FONJEP** : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire

**FSE** : Fonds structurels européen

**GIP-FCIP** : Groupement d'Intérêt public de la formation continue et de l'insertion professionnelle

**IAE** : Institut d'administration et d'entreprise

**IA-IPR** : Inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux

**IGESR** : inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

**IH2EF** : Institut des hautes études de l'éducation et de la formation

**INSPE** : Institut national supérieur du professorat et de l'éducation

**JEI** : Jeune Entreprise Innovante

**JES** : Jeunesse et Sport

**LEGT** : Le lycée d'enseignement général et technologique

**LPPR** : loi de programmation pluri-annuelle de la recherche

**MCPFA** : Mission de Contrôle Pédagogique des Formations par Apprentissage

**MENJES** : Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports

**MESRI** : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

**MLDS** : Mission de lutte contre le décrochage scolaire

**MTEI** : Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

**ORE** : Orientation et réussite des étudiants

**PaRéO** : Passeport vers la réussite et l'orientation

**PFT** : Plateforme Technologique

**PFUE** : Présidence française de l'union Européenne

**PIA** : Programme d'investissements d'avenir

**PSAD** : Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs

**PTI** : Prestation Tremplin Innovation

**QPV** : Quartier prioritaire de la politique de la ville

**REP** : Réseau d'éducation prioritaire

**ROF** : Responsable opérationnel de formation

**RU** : Restaurant universitaire

**SDJES** : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

**SNU** : Service National Universel

**SDT** : Structures de Diffusion technologique

**SESAME** : Sésame vers l'emploi dans le sport et l'animation pour les métiers de l'encadrement

**SGRA** : Secrétariat Général de Région Académique

**SRA-AE** : Service Régional Académique des Achats de l'Etat

**SRA-ES** : Service Régional Académique à l'Enseignement Supérieur

**SRA-FPICA** : Service Régional Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue et à l'Apprentissage

**SRA-IOLDS** : Service Régional Académique à l'Information, à l'Orientation et à la Lutte Contre le Décrochage Scolaire

**SRA-NE** : Service Régional Académique au Numérique Educatif

**SRAPIE** : Service Régional Académique de la Politique Immobilière de l'Etat

**SRAREIC** : Service Régional Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération

**SRAV** : Savoir Rouler à Vélo

**SRESRI** : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation

**STBEVE** : Schéma territorial du bien-être et de la vie étudiante

Nous suivre en ligne sur  
[https://www.ac-bordeaux.fr/region\\_academique](https://www.ac-bordeaux.fr/region_academique)



@RANouvAquitaine

Réalisé par le service communication  
du rectorat de Bordeaux

Juin 2022